

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Chantal BEQUILLARD, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Imann EL MOUSSAFER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 juin 2022	Le 20 juin 2022	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	34

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean-Michel TALON est désigné.

2022-05-14A Service Ordures Ménagères – Adoption du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Bernard CERF

*Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,*

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

✚ INDICATEURS TECHNIQUES

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence des collectes



- Localisation des déchetteries
- Collectes séparatives : types de déchets concernés
- Type de collecte
- Récapitulatif des tonnages collectés
- Localisation des unités de traitement
- Nature des traitements et des valorisations réalisées

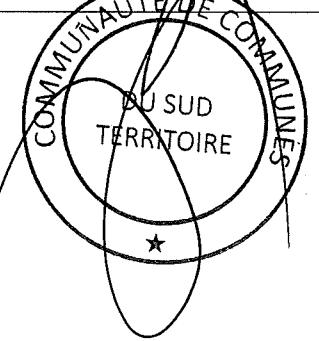
✦ LES INDICATEURS FINANCIERS

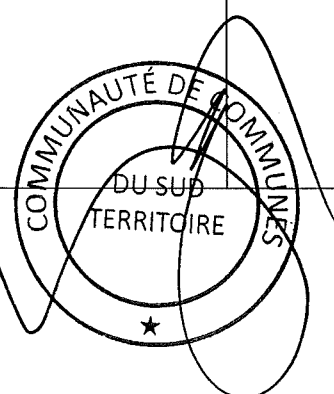
- Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation.....) en distinguant, les différentes collectes.
- Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.
- Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des déchets de la Communauté de Communes du Sud Territoire au titre de l'année 2021.

Annexe : Rapport annuel 2021

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>JEUDI 07 JUIL. 2022</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	



Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

Berger
Levaut

ID : 090-249000241-20220630-2022_05_14A-DE

RAPPORT ANNUEL d'ACTIVITÉ 2021

Ordures Ménagères

Madame, Monsieur,

Malgré l'épidémie de COVID-19 qui a perduré en 2021, le service Ordures Ménagères de la CCST a réussi à maintenir son activité et le service aux usagers à un niveau quasiment normal tout au long de l'année.

Les faits marquants de cette année 2021 que je souhaite mettre en avant sont les suivants :


- En ce qui concerne les tonnages de nos déchets, on a enregistré en 2021 une augmentation significative sur toutes les catégories de déchets, à l'exception du verre qui est resté stable,
 - OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : +5% vs 2020 et +4% vs 2019,
 - Collecte sélective : +9% vs 2020 et +3,5% vs 2019,
 - Apports en déchetteries : +13% vs 2020 et +7% vs 2019.
- Le coût de traitement de tous nos déchets par habitant passe de 61€ en 2020 à 68€ en 2021, soit +12%. La grille tarifaire pour les usagers a été majorée de +5% au 1^{er} juillet 2021.
- La fréquentation des déchetteries est également en progression de +36% vs 2020 et +15% vs 2019, hausse qui concerne principalement le site de Florimont.
- Sur le plan financier, nous clôturons l'année 2021 avec un résultat presque à l'équilibre en fonctionnement (-6 k€) et un déficit de -136 k€ en investissement. Avec la reprise des résultats des exercices antérieurs, notre bilan reste positif à hauteur de +647 k€.
- Au niveau des investissements majeurs réalisés en 2021, je citerai :
 - La mise en service de la nouvelle benne à ordures ménagères (BOM) de marque SCANIA (coût 195 k€ HT),
 - Les nouveaux locaux sur le site de la déchetterie de Fêche l'Eglise, opérationnels depuis février 2022 (coût 297 k€ HT).
- Malgré les contraintes liées à l'épidémie de COVID-19, nous avons mené différentes actions et animations en milieu scolaire sur la gestion des déchets.
Par ailleurs, nous avons démarré en 2021 la campagne de mise en valeur de nos bennes à verre, en commençant par les 3 centre-bourgs.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2021.

Bien cordialement.

Bernard CERF
Vice-président du Service
Ordures Ménagères

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 090-249000241-20220630-2022_05_14A-DE

P4



**PRESENTATION DU
SERVICE**

— PARTIE 1 ▼

P5 A. LE TERRITOIRE

La CCST et le Service OM.

P6 B. L'ORGANISATION DU SERVICE

La collecte, les déchetteries et horaires, la livraison des bacs, la redevance des ordures ménagères (REOM), les consignes de tri des déchets et la grille de dotation.

P12



**BILAN ET INDICATEURS
D'ACTIVITES**

— PARTIE 2 ▼

P13 A. TONNAGES

La collecte au porte à porte, la collecte sélective, l'apport volontaire et le tonnage par matériau.

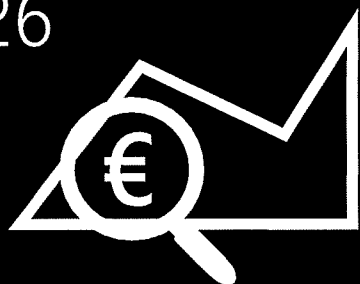
P18 B. LES DECHETTERIES

Présentation et plans des déchetteries, traitement des dépôts, indicateurs de valorisation, fréquentation des déchetteries.

P25 C. LA LIVRAISON DES BACS

Services rendus aux usagers.

P26



ASPECTS FINANCIERS

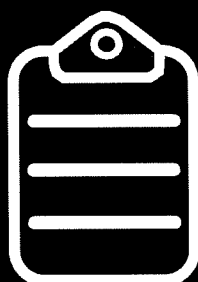
— PARTIE 3 ▼

P27 A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

P28 B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

P30 C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

P37



LES ACTIONS

— PARTIE 4 ▼

P38 NOS MISSIONS

P39 SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

La sensibilisation tri des déchets, interventions en milieu scolaire, semaine de réduction des déchets

P45 VALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE

P46 CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX

PARTIE 1 :

PRESENTATION DU SERVICE

A. LE TERRITOIRE

La CCST et le Service OM.

B. L'ORGANISATION DU SERVICE

- La collecte,
- Les déchetteries et horaires
- La redevance incitative (REOM)
- La grille de dotation

A. LE TERRITOIRE

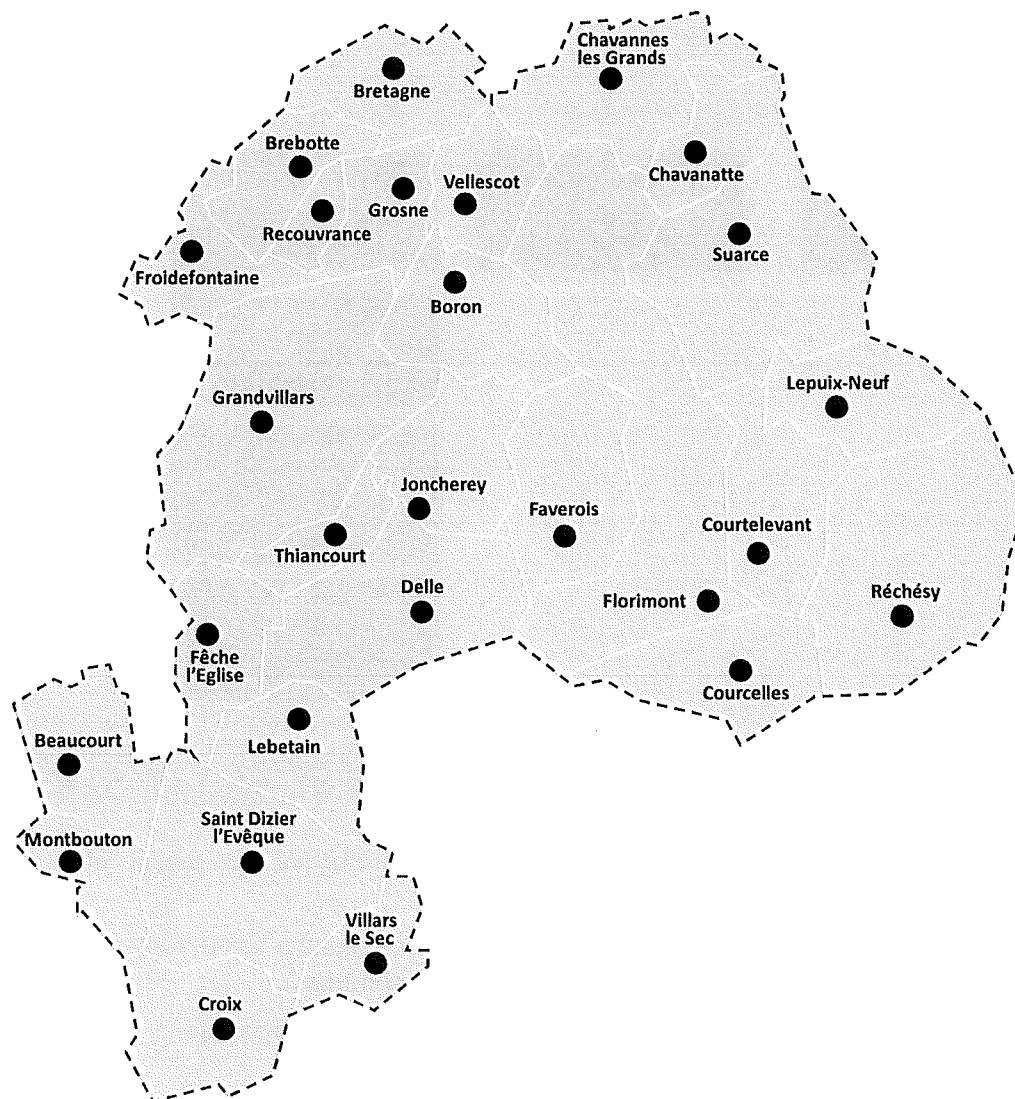


La Communauté de communes du Sud Territoire est située au sud du département du Territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin.

Elle est composée de 27 communes (voir carte ci-dessous) et compte 23 579 habitants.

Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétence de la CCST le 1^{er} janvier 2011, c'est un Syndicat intercommunal à vocations multiples qui gérait la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010.

La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.



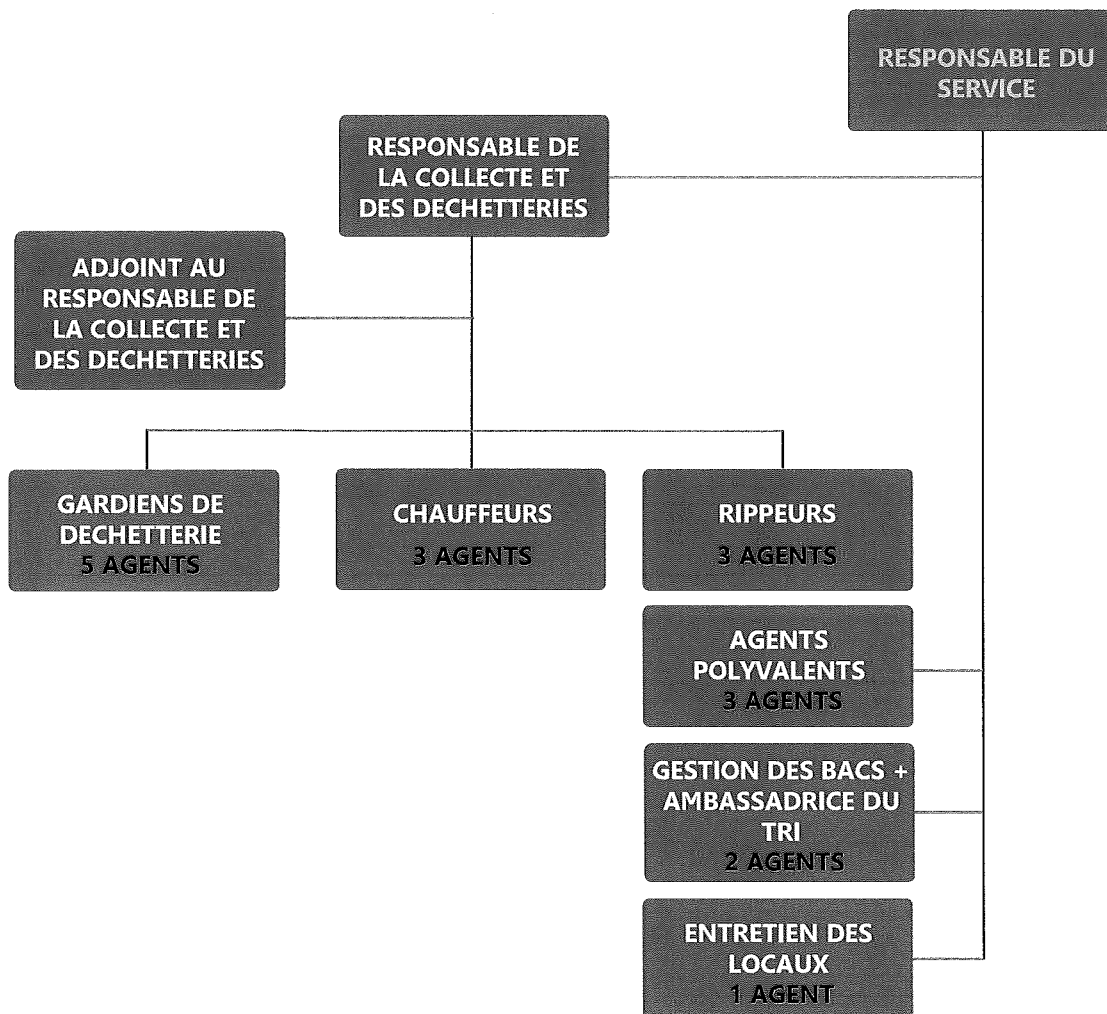
B. L'ORGANISATION DU SERVICE



Le service compte 20 agents titulaires pour l'année 2021 (représentés sur l'organigramme ci-dessous).

Afin de compléter le manque de personnel en raison d'arrêts maladie et d'absences liées au COVID, 3 agents en contrats à durée déterminée ont été embauchés.

ORGANIGRAMME DU SERVICE ORDURES MENAGERES



LES DIFFERENTES MISSIONS ASSUREES PAR LE SERVICE

- La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles, du papier et autres emballages recyclables,
- La collecte en apport volontaire du verre (122 bacs à verre répartis sur le territoire de la CCST) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans certaines communes),
- La mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation,
- La collecte dans les deux déchetteries fixes
- La sensibilisation des usagers au tri et à la gestion des déchets
- La gestion administrative des abonnés et du service

COLLECTE / DECHETTERIES / LIVRAIS



La Communauté de communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au Pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas de déménagement ou d'emménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

Les horaires de l'accueil du pôle de Grandvillars :

Du lundi au jeudi :

08h30-12h00 et 13h30-17h30

Le vendredi :

08h30-12h00 et 13h30-16h30

Les bacs à ordures ménagères résiduelles (couverture bleue) sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective (couverture jaune), ils sont collectés en C0,5, soit une fois tous les 15 jours.

Les deux déchetteries, de Fêche l'Eglise et de Florimont, accueillent les usagers des 27 communes, aux horaires suivants :

Déchetterie de Fêche l'Eglise :

Du lundi au vendredi :

09h00-11h45 et 13h30-17h15

Le samedi :

09h00-16h45 sans interruption

Déchetterie de Florimont :

Du mardi au vendredi :

09h00-11h45 et 13h30-17h15

Le samedi :

09h00-16h45 sans interruption.

Les apports sont limités à 1m³ par jour et par abonné sur les deux déchetteries.

La déchetterie mobile a été supprimée.

COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

27 Communes concernées

122 Points d'apport volontaire
de verre

2 Déchetteries

20 Employés titulaires

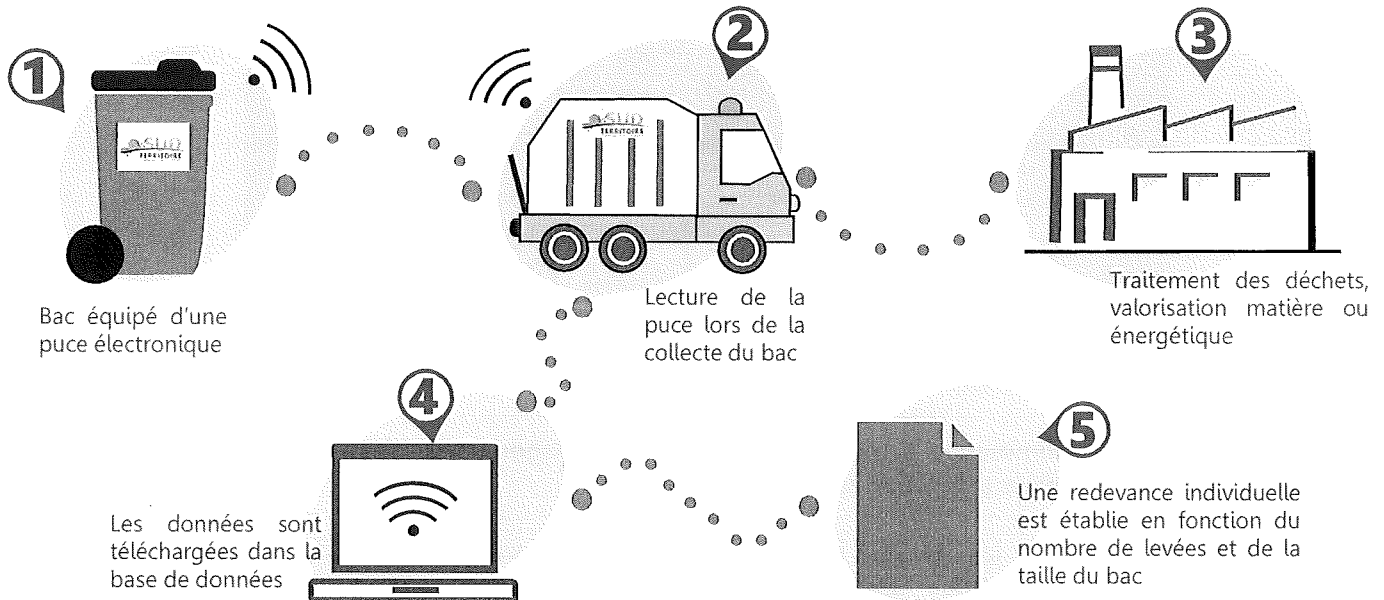
2 Equipes de collectes

● Collecte des OM, 1 fois par semaine

● Collecte sélective (bac jaune), 1 fois
tous les 15 jours

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES OR MENAGERES (REOM)

V



Le mode de financement du Service Ordures Ménagères est la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau et l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa consommation, à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte.

Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs :

- Un bac à ordures ménagères résiduelles (couvercle bleu),
- Un bac de collecte sélective (couvercle jaune).

Le volume de chaque bac est adapté à la composition du foyer. Le volume des bacs pour les habitats collectifs est calculé en fonction du nombre d'habitants des logements.

Chaque bac est équipé d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de levées du bac à couvercle bleu d'ordures ménagères. En revanche, le ramassage du bac à couvercle jaune de la collecte sélective est gratuit pour l'usager, il n'intervient pas dans le calcul de la facture.

La tarification est structurée en deux parts :

Une part fixe : il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès aux déchetteries, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-points verre).

Une part variable à la présentation : incitative au tri, indexée sur le volume du bac à ordures ménagères.

CONSIGNES DE TRI

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

Beaier
Levraut

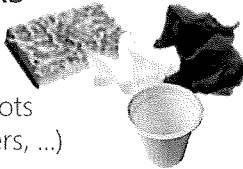
ID : 090-249000241-20220630-2022_05_14A-DE



BAC A COUVERCLE BLEU

LES PAPIERS SOUILLÉS

(serviettes, mouchoirs, pots produits laitiers, ...)



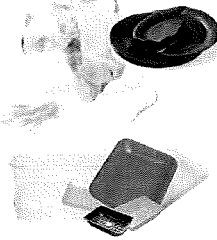
OBJETS DIVERS

(cintre, jouet, rasoirs, brosse à dents, faïence, porcelaine, vaisselle cassée ...)



AUTRES DÉCHETS

(couches, suremballage, sacs et films plastiques, barquettes en polystyrène, gobelets plastiques et vaisselle jetable ...)



EN CAS DE DOUTE :
PRÉFÉREZ TOUJOURS
JETER DANS LE BAC BLEU

BAC A COUVERCLE JAUNE

TOUS LES PAPIERS

(journaux, magazines, publicité, papiers, enveloppes, catalogues ...)



LES EMBALLAGES METALLIQUES

(cannes, boîtes de conserves, aérosols, barquettes en aluminium, couvercles ...)



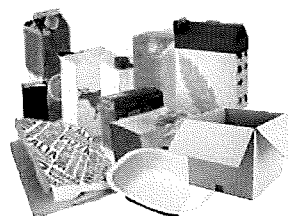
LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

(bouteilles, flacons, bidons ...)



LES CARTONS D'EMBALLAGE

(carton, briques alimentaires, boîtes, suremballages)

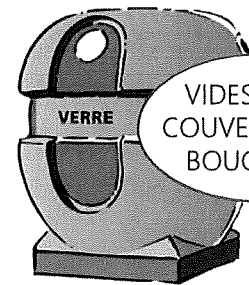


CONTENEUR A VERRE

BOUTEILLES

(en verre de couleur ou incolore)

BOCAUX ET POTS



VIDES, SANS
COUVERCLES NI
BOUCHONS

COMPOSTEUR

Déchets verts du jardin, branchages, sachets de thé, épluchures, restes alimentaires (hors poisson et viande), marc de café, coquilles d'œuf, papier essuie tout

PENSEZ À SORTIR VOS BACS LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE



À DEPOSER
DANS UN SAC
BIEN FERMÉ



EN VRAC, VIDES,
PAS DANS UN SAC



RETROUVEZ LE GUIDE DU TRI SUR LE SITE WEB CITEO ET PLUS D'INFOS
POUR LES COLLECTES ET LES CONSIGNES DE TRI SUR LE SITE : www.cc-sud-territoire.fr

GRILLE DE DOTATION

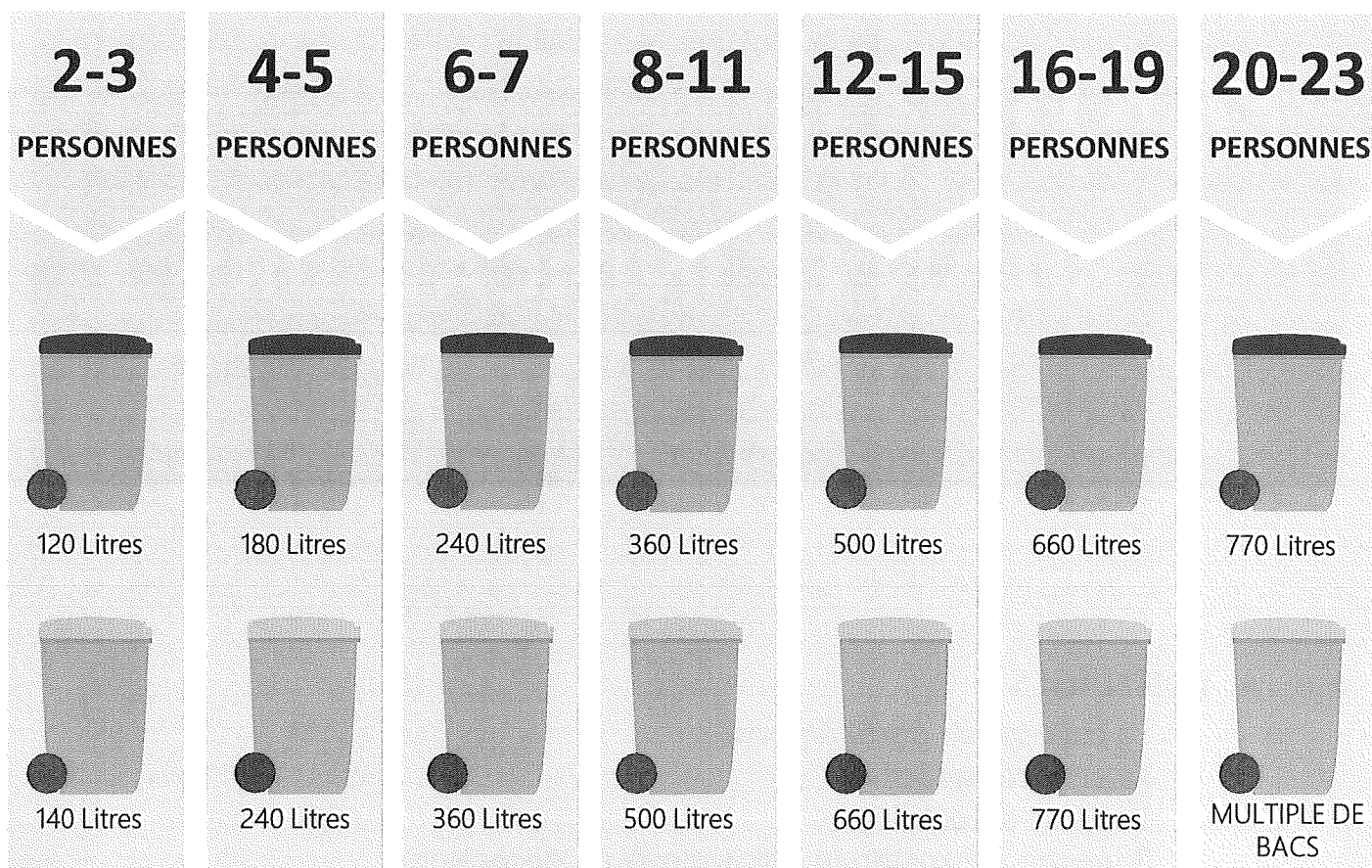


La grille tarifaire a été augmentée de 5% au 1^{er} juillet 2021.

DOTATION PARTICULIERS

1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES
<u>Coût annuel de la participation aux services</u>	<u>Coût annuel de la participation aux services</u>	<u>Coût annuel de la participation aux services</u>	<u>Coût annuel de la participation aux services</u>	<u>Coût annuel de la participation aux services</u>	<u>Coût annuel de la participation aux services</u>
Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021
111,02 €	155,41 €	196,30 €	260,58 €	260,58 €	322,50 €
Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021
116,57 €	163,18 €	206,11 €	273,61 €	273,61 €	338,62 €
<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>	<u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u>
Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021
1,63 €	1,98 €	2,16 €	2,52 €	2,52 €	3,04 €
Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021	Du 01/07/2021 au 31/12/2021
1,71 €	2,08 €	2,26 €	2,65 €	2,65 €	3,19 €
80 L	120 L	140 L	180 L	180 L	240 L
120 L	140 L	180 L	240 L	360 L	360 L

DOTATION IMMEUBLES



DOTATION IMMEUBLES

VOLUME	COÛT PARTICIPATION /AN DU 01/01 AU 30/06/2021	COÛT PARTICIPATION /AN DU 01/07 AU 31/12/2021	COÛT PRESENTATION BAC OMR DU 01/01 AU 30/06/2021	COÛT PRESENTATION BAC OMR DU 01/07 AU 31/12/2021
80 L	111,02 €	116,57 €	1,63 €	1,71 €
120 L	155,41 €	163,18 €	1,98 €	2,08 €
140 L	196,30 €	206,11 €	2,16 €	2,26 €
180 L	260,58 €	273,61 €	2,52 €	2,65 €
240 L	322,50 €	338,62 €	3,04 €	3,19 €
360 L	430,00 €	451,50 €	4,10 €	4,30 €
500 L	563,22 €	591,38 €	5,35 €	5,62 €
660 L	716,30 €	752,11 €	6,77 €	7,11 €
770 L	821,46 €	862,53 €	7,77 €	8,16 €
1100 L	1 057,76 €	1 110,65 €	9,88 €	10,37 €

PARTIE 2 :

BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

A. TONNAGES

- La collecte au porte à porte,
- La collecte sélective,
- L'apport volontaire,
- Tonnage par matériau des apports en déchetterie

B. LES DECHETTERIES

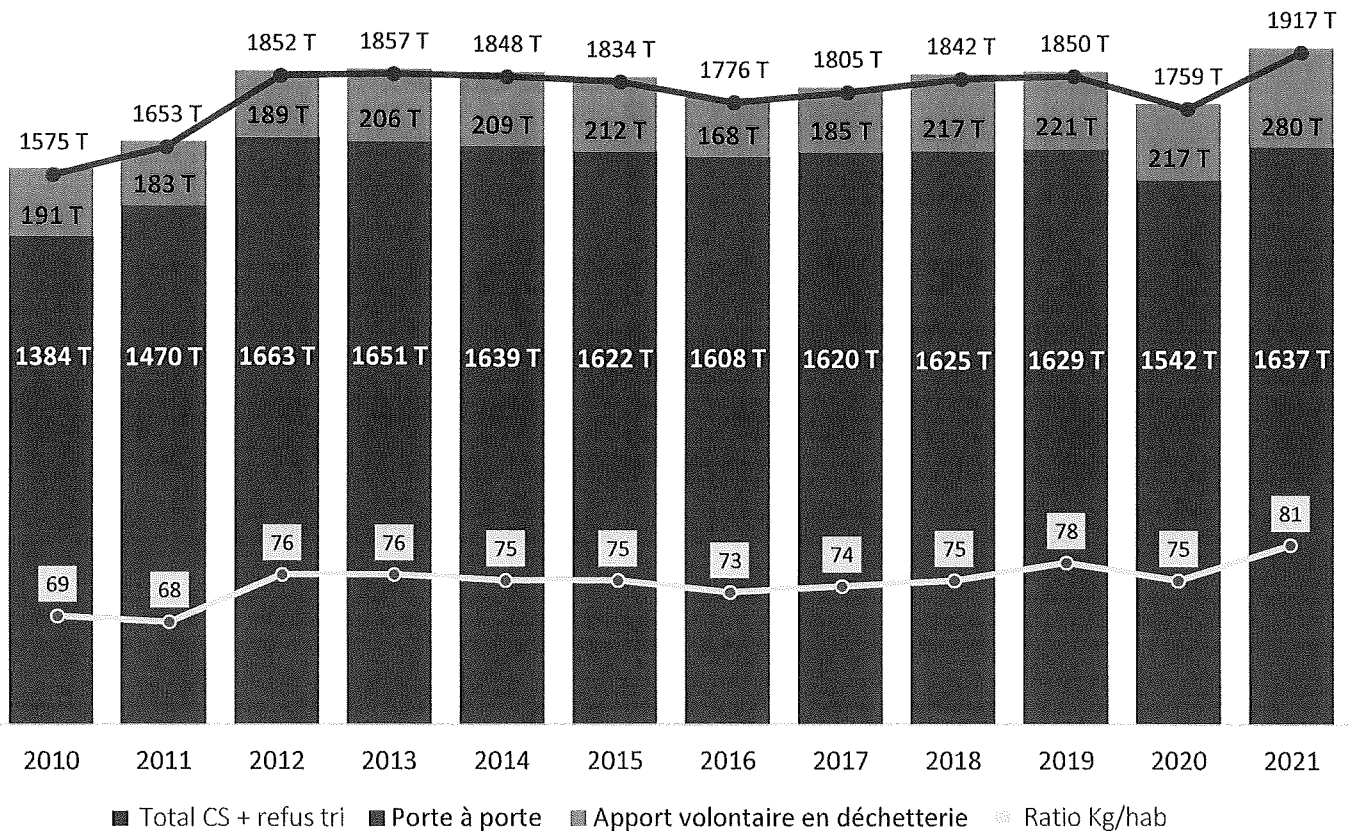
- Traitement des dépôts,
- Fréquentation des déchetteries,

C. LA LIVRAISON DES BACS

A. TONNAGES



EVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE EN PORTE À PORTE ET APPORT VOLONTAIRE



Réalisée sur les vingt sept communes du territoire via les bacs à couvercles jaunes, la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte sélective principale.

En complément, les usagers peuvent amener en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants qui ne rentrent pas dans les bacs à couvercles jaunes.

1917 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2021 contre 1759 tonnes en 2020, soit une hausse de 9%. Le tonnage collecté en apport volontaire est en hausse, avec 280 tonnes collectées en 2021 contre 217 tonnes en 2020.

Les matériaux de la collecte sélective sont séparés par filière de recyclage au centre de tri de SCHROLL à Pfastatt (68).

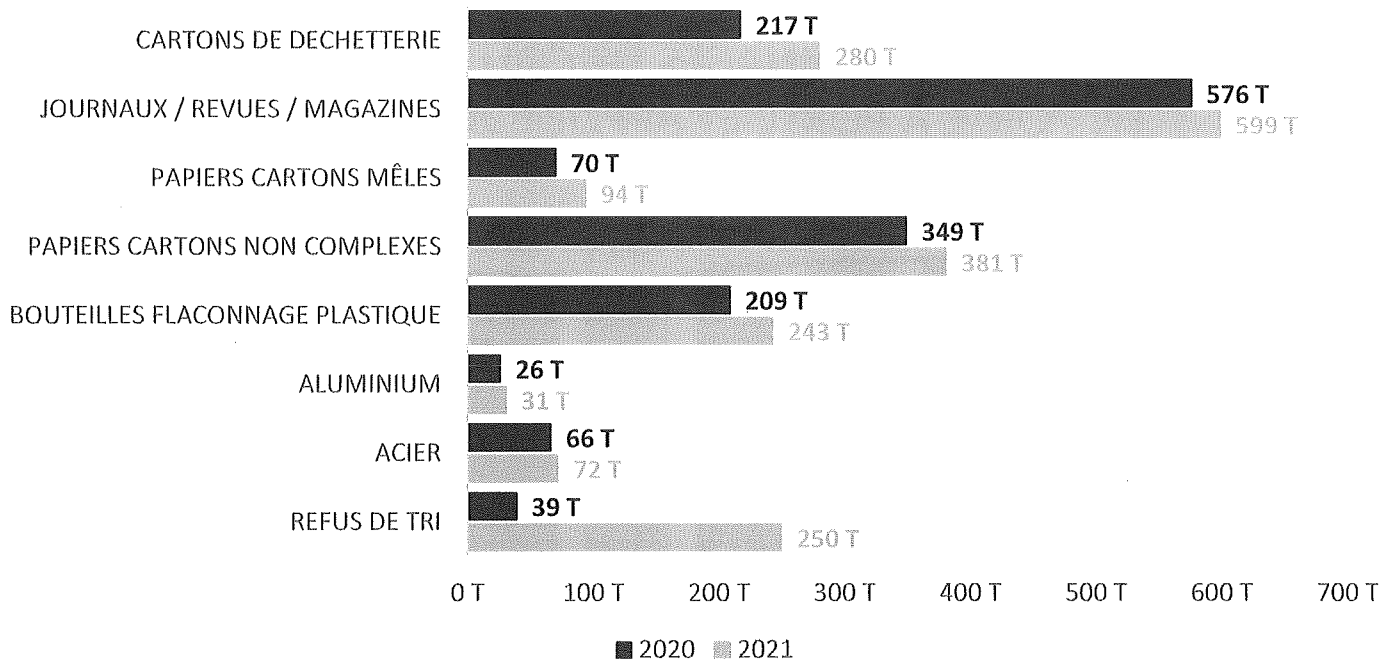
VALORISATION DE LA MATIERE

La collecte sélective est traitée au centre de tri de Pfastatt pour séparer les différentes matières collectées : papiers, plastique, ...

Ces matériaux sont ensuite transférés dans des centres spécialisés pour être recyclés.

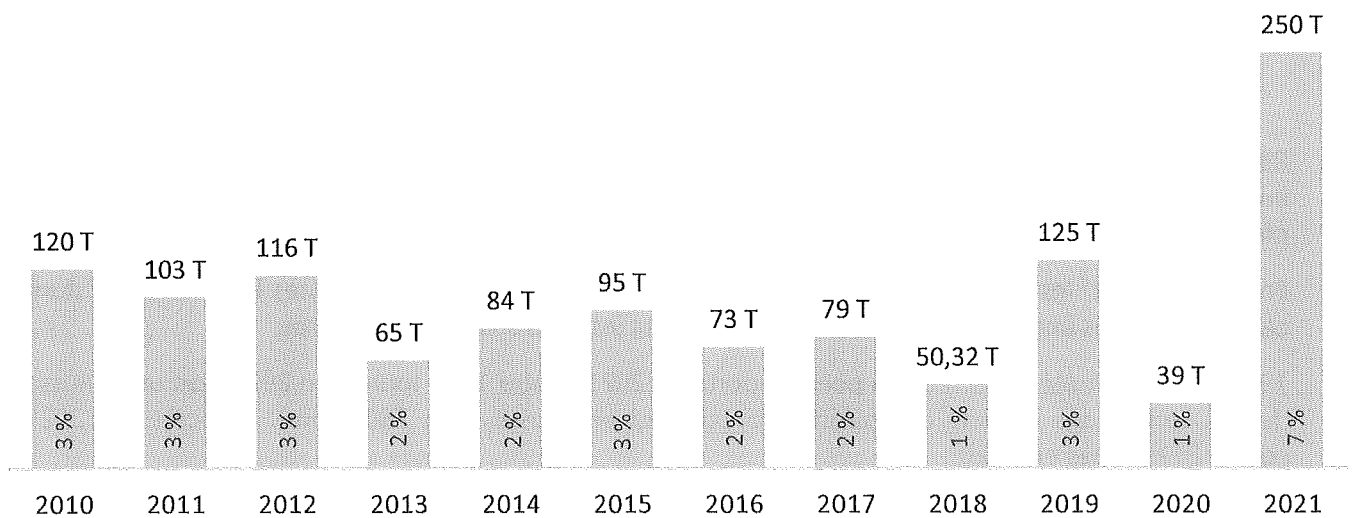


REPARTITION DE LA COLLECTE SELECTIVE



On observe une augmentation globale des tonnages composant la collecte sélective pour l'année 2021.

POURCENTAGE DE REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

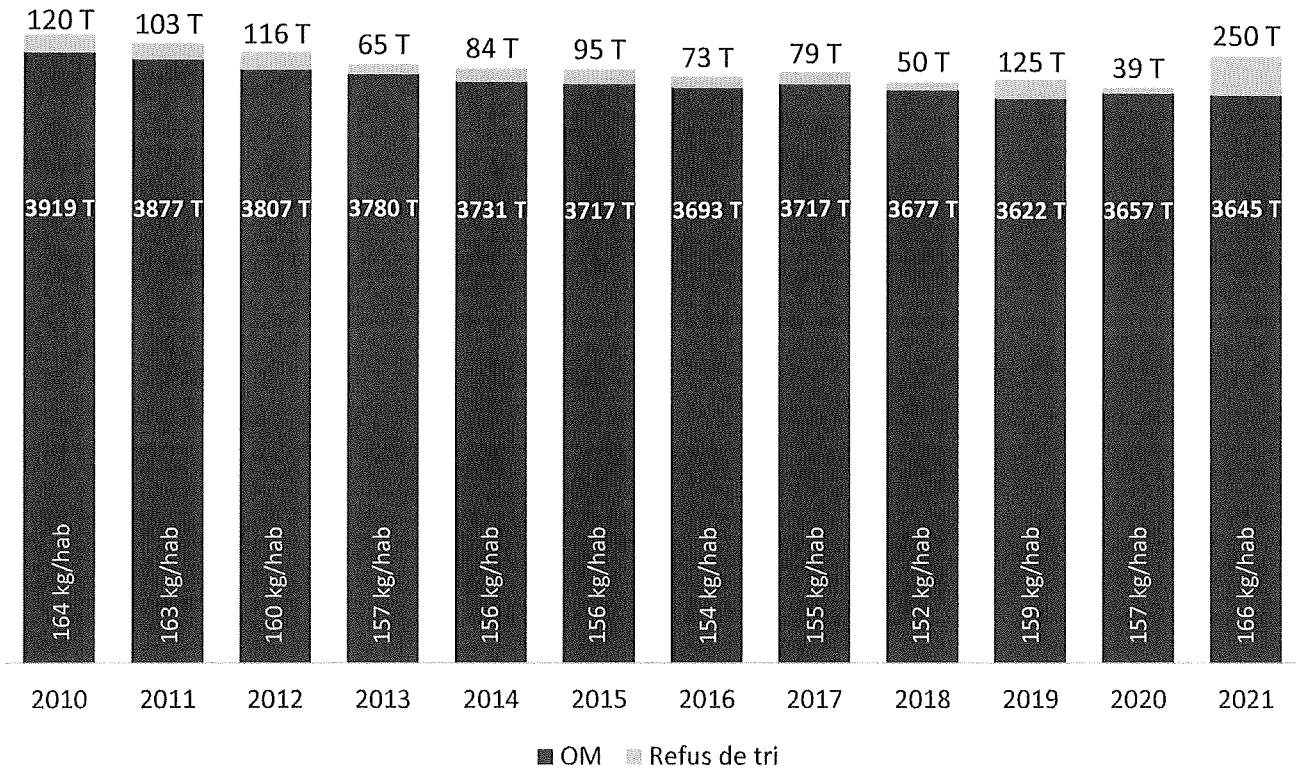


La quantité globale des ordures ménagères résiduelles collectée sur l'ensemble du territoire en 2021 est de 3895 tonnes, produisant une augmentation de 5,38 % par rapport à 2020. On peut remarquer que la quantité d'ordures ménagères hors refus de tri a baissé de 0,33%.

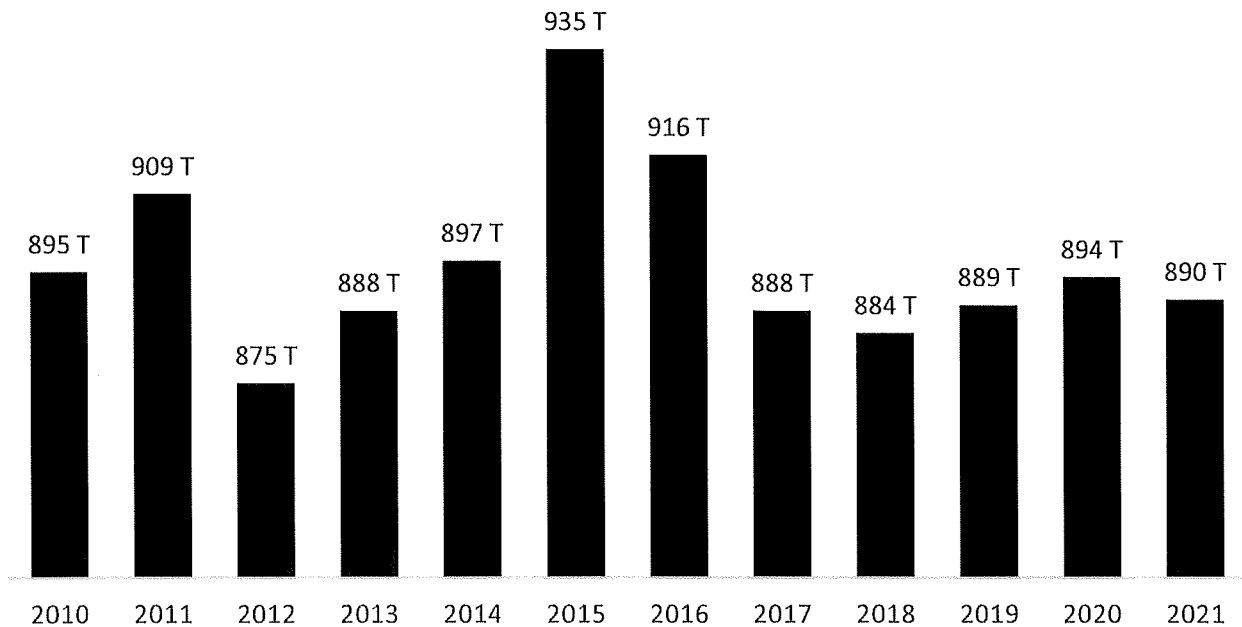
Le tonnage 2021 intègre une majeure partie des refus de tri de 2020 qui avaient été stockés par le prestataire.



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES COLLECTEES



LE VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

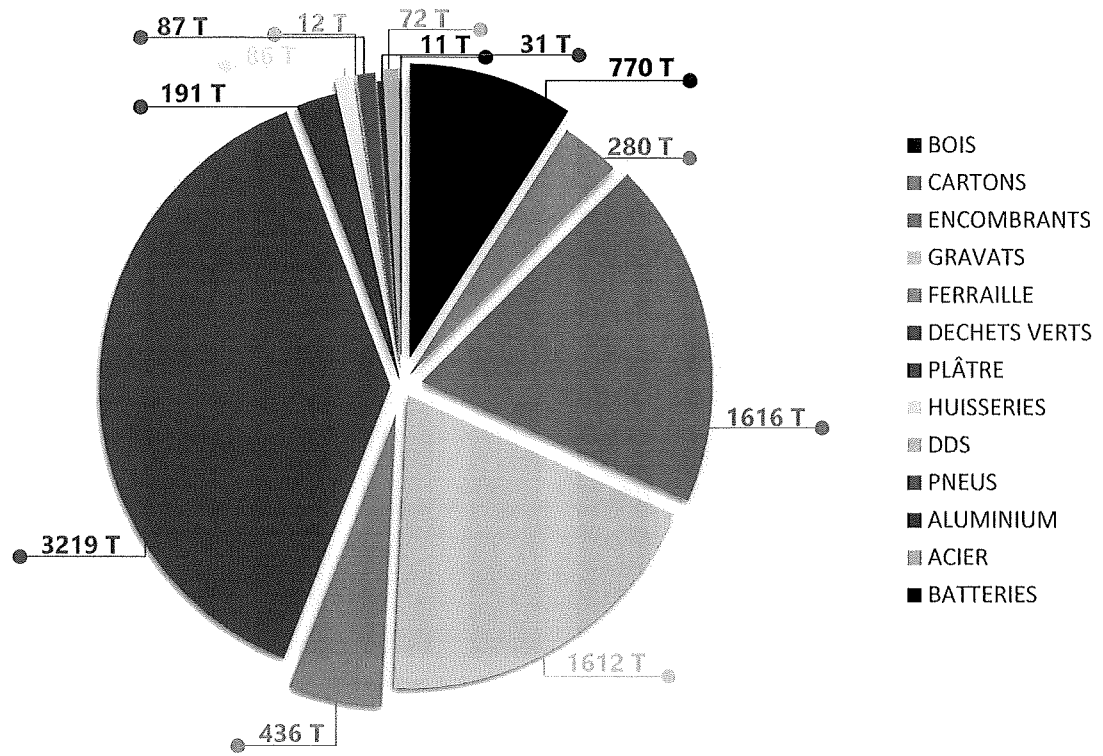


Les quantités de verre collectées sont en baisse cette année de 0,45% en 2021 par rapport à 2020.

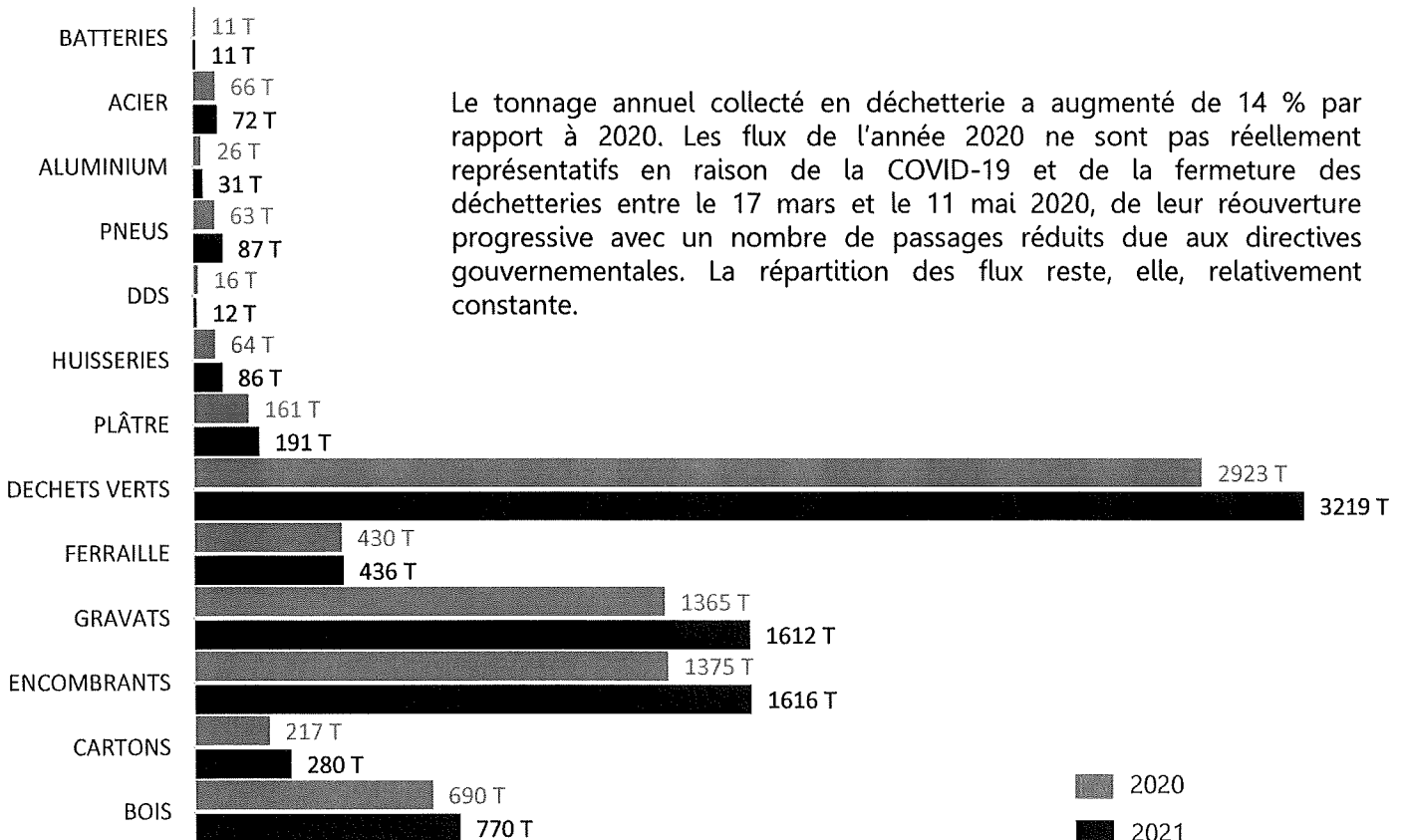
La collecte du verre aux points d'apport volontaire sur le territoire de la CCST comptabilise une moyenne de 37,83 kg/habitant pour l'année 2021, contre 33 kg/habitant pour la moyenne nationale en 2020 (Chiffres clés CITEO). La CCST met à disposition des usagers 122 points d'apport volontaire pour la collecte du verre.



TONNAGES PAR MATERIAU DES APPORTS EN DECHETTERIES



COMPARATIF 2020 /2021



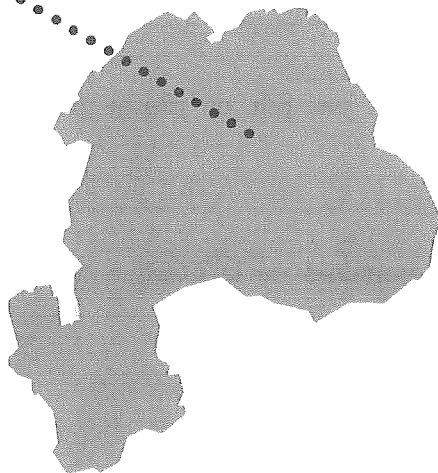
Le tonnage annuel collecté en déchetterie a augmenté de 14 % par rapport à 2020. Les flux de l'année 2020 ne sont pas réellement représentatifs en raison de la COVID-19 et de la fermeture des déchetteries entre le 17 mars et le 11 mai 2020, de leur réouverture progressive avec un nombre de passages réduits due aux directives gouvernementales. La répartition des flux reste, elle, relativement constante.



COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL DES OMR

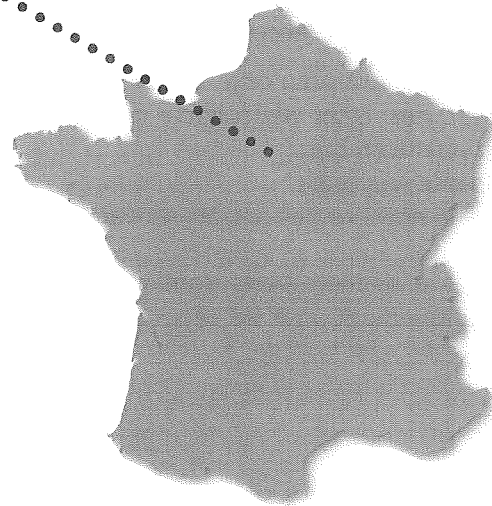
SUD TERRITOIRE

23 579 habitants
166 kg/habitant/an d'OMR



FRANCE

Enquête nationale de l'ADEME 2019
67 800 000 habitants
248 kg/habitant/an d'OMR



DECOMPOSITION DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS COÛT MOYEN ANNUEL PAR HABITANT

OMR	COLLECTE SELECTIVE HORS VERRE	VERRE	APPORTS DE DECHETTERIE *	TOUS FLUX
32 €	12 €	3 €	21 €	68 €

Le coût moyen de traitement des déchets a augmenté de 11,48 % pour l'année 2021. Il était de 61 € par habitant en 2020.

* Apports de déchetteries : déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets diffus spécifiques (DDS).

B. LES DECHETTERIES



LA COLLECTE EN DECHETTERIES

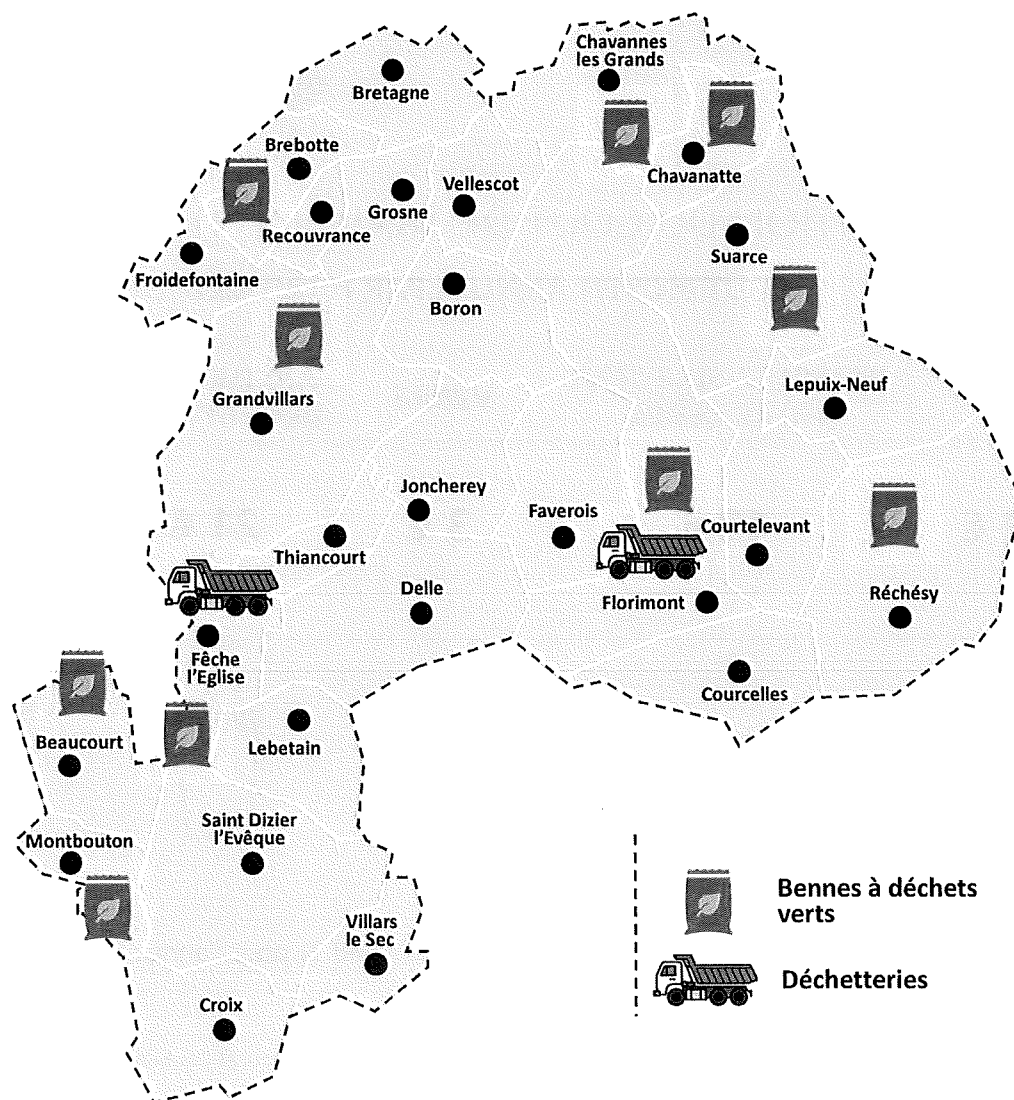
Les déchetteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

La Communauté de communes du Sud Territoire compte deux déchetteries, l'une à Fêche l'Eglise et la deuxième à Florimont (accessible aux particuliers uniquement).

Ces installations ont pour objectifs de :

- Proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs,
- Favoriser le recyclage,
- Réduire le nombre des dépôts sauvages.

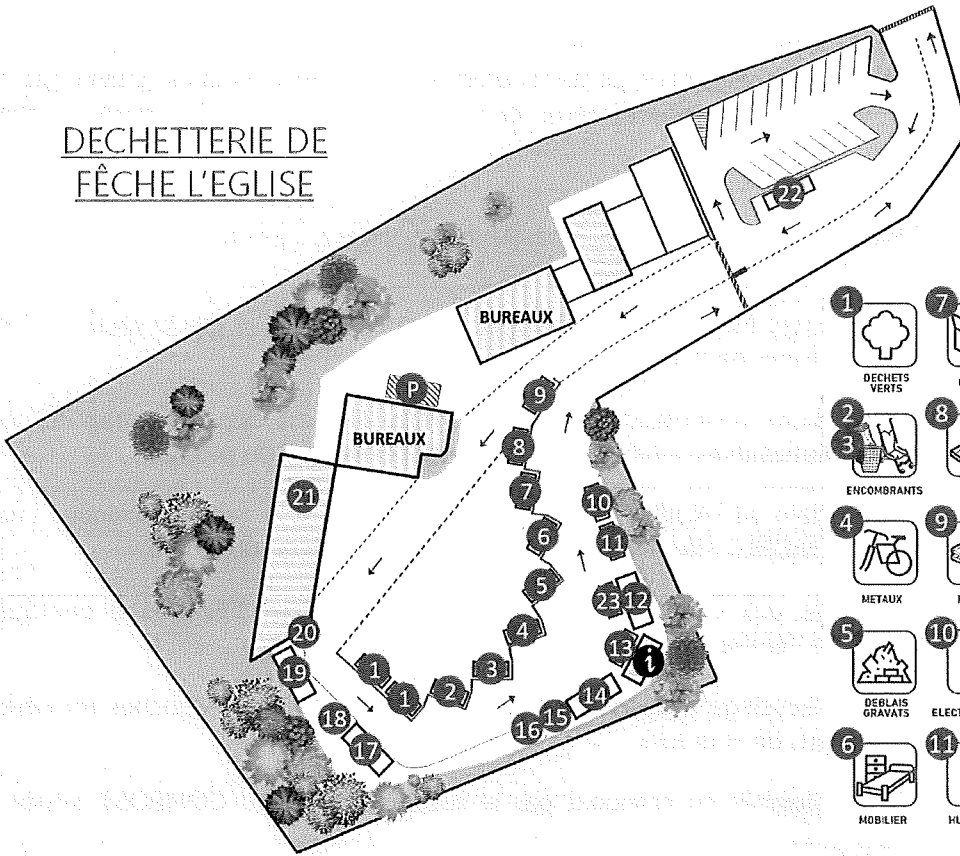
Des bennes à déchets verts sont installées dans certaines communes de la CCST, à destination des usagers, uniquement pour les végétaux (tailles, branchages, tontes).





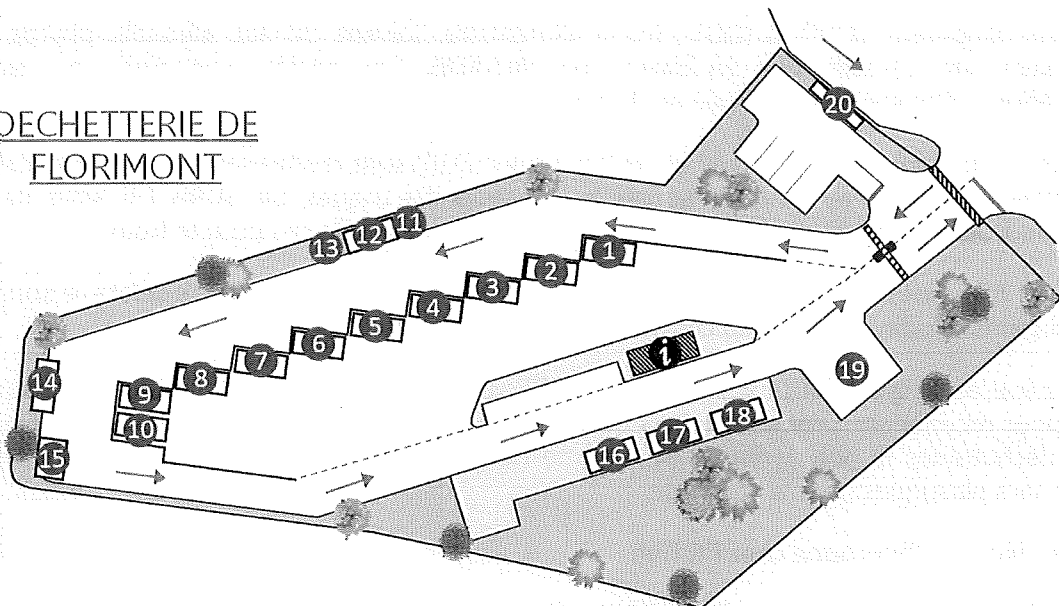
PLANS DES DECHETTERIES





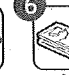











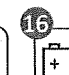




DECHETTERIE DE FÊCHE L'ÉGLISE



- | | | | | |
|---|---|--|--|--|
| 1  DÉCHETS VERTS | 7  CARTON | 12  DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES | 16  POLYSTYRENE | 21  COLLECTE SELECTIVE |
| 2  ENCOMBRANTS | 8  BOIS | 13  CARTOUCHES ENCRE | 17  RESSOURCERIE | 22  VERRE |
| 3  ENCOMBRANTS | 9  PLÂTRE | 14  CAPSULES CAFÉ | 18  TEXTILES CHAUSSURES | 23  NEONS AMPOULES |
| 4  MÉTAUX | 10  GROS ÉLECTROMÉNAGER | 15  DÉE | 19  DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) ENTREPRISES | P  PÉSEÉ VÉHICULES |
| 5  DÉBLAIS GRAVATS | 11  HUISSERIES | 20  HUILES DE VIDANGE | 20  PNEUS ET JANTES | 1  INFO LOCAL GARDIEN |
| 6  MOBILIER | | | | |

DECHETTERIE DE FLORIMONT



- | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|---|--|---|---|--|--|
| 1  CARTON | 2  MÉTAUX | 3  ENCOMBRANTS | 4  ENCOMBRANTS | 5  BOIS | 6  PLÂTRE | 7  MOBILIER | 8  DÉBLAIS GRAVATS | 9  DÉCHETS VERTS | 10  DÉCHETS VERTS | 11  HUILES DE VIDANGE | 1  INFO LOCAL GARDIEN |
| 12  RESSOURCERIE | 13  POLYSTYRENE | 14  HUISSERIES | 15  PNEUS ET JANTES | 16  BATTERIES | 17  DÉE PETIT ÉLECTROMÉNAGER | 18  DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) | 19  GROS ÉLECTROMÉNAGER | 20  VERRE | | | |



22 FILIERES DE TRAITEMENT ET DE RECYCLAGE

Végétaux, papiers, cartons, métaux, bois, huiles minérales et végétales, déchets diffus spécifiques (DDS), gravats, polystyrène, piles, batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), plâtre, huisseries, vêtements, mobilier, encombrants, pneus, verre, capsules de café, cartouches d'imprimante, ampoules.

TRAITEMENT DES DEPÔTS EN DECHETTERIE

- Le verre est collecté et trié par la société MINERIS de Saint Menges, puis revalorisé par la société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges,
- La ferraille fait également l'objet d'une revalorisation de la matière, elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries contenant du plomb,
- Les piles sont collectées par la société ALSADIS. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité,
- Les gravats et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie de Fêche l'Eglise. (centre d'enfouissement classe 3),
- Les pneus sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières, etc ... Cette société est située à Brévans dans le Jura,
- Les végétaux sont collectés et transformés en compost par la société SUNDGAU COMPOST, située à Hirsingue en Alsace,
- Les déchets dangereux et diffus (DDS), (huile alimentaire, solvant, diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics, etc ...) sont pris en charge par ALSADIS, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située en Alsace,
- Les Déchets d'équipement Electriques et Electroniques (D3E) sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le jura pour le hors-froid et par ENVIE 2^E situé à Fesches le Chatel dans le Doubs pour le froid,
- Le plâtre, les huisseries, l'aluminium, l'acier ainsi que les matériaux de la collecte sélective sont collectés et séparés par filière de recyclage au centre de tri de SCHROLL à Pfastatt,
- Le polystyrène est recyclé par la société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société s'est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène. Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière ne coûte au service Ordures Ménagères que l'achat de sacs plastiques pour le stockage,
- Le bois est déposé à Bourogne chez PIETRA,
- Les encombrants sont incinérés par le SERTRID à Bourogne,
- Le carton rejoint la filière : Papeterie de Kayserberg 68 et Palm Paper Fabrick Deutschland,
- Les ampoules et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Le recycleur LUMIVER à Seclin situé dans le Nord est chargé de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.



REPARTITION DES ACTIVITES DE TRAITEMENT

VALORISATION DE LA MATIERE

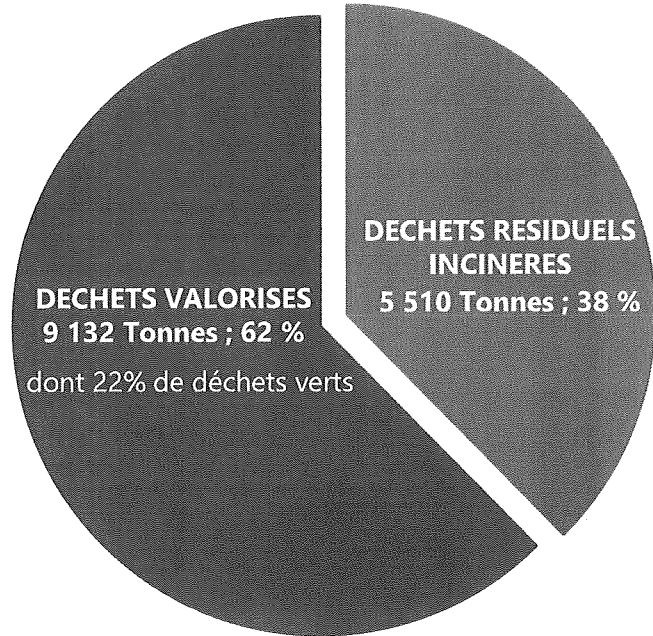
Plâtre, huisseries, collecte sélective
Verre, gravats, bois, ferraille

VALORISATION ENERGETIQUE

Ordures Ménagères résiduelles
refus de tri
encombrants

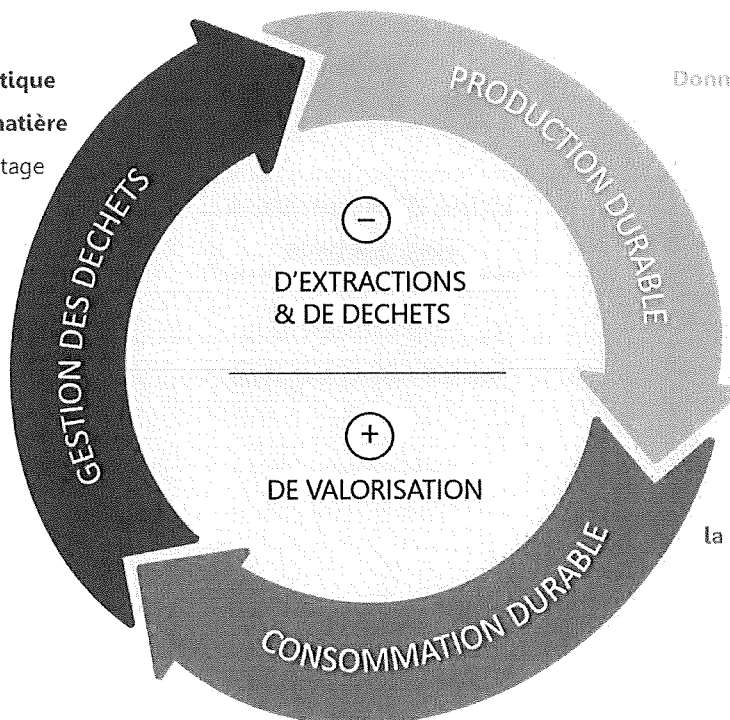
VALORISATION BIOLOGIQUE

Déchets verts



SOLUTIONS POUR UNE GESTION GLOBALE DES RESSOURCES

Valorisation énergétique
Valorisation de la matière
Recyclage et compostage



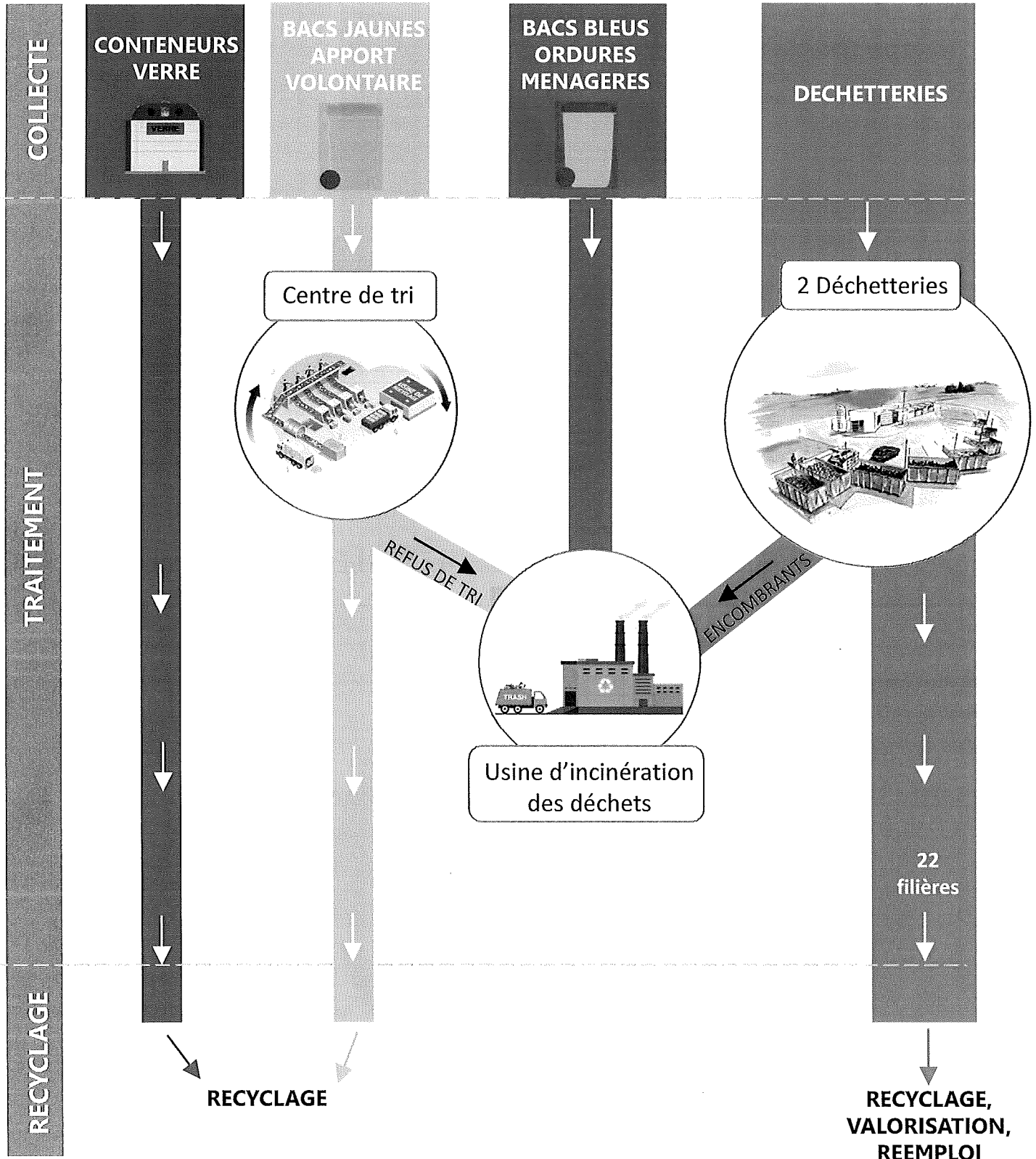
Donner une nouvelle vie aux ressources
Ecoconception
Approvisionnement durable

Repenser et optimiser en prolongeant
la durée de vie des produits et composants
Réduire la consommation
Consommation responsable
Entretien et réparation
Don et revente
Réemploi, reconditionnement
Réutilisation



COLLECTE, TRAITEMENT, VALORISATION

Quel circuit suivent nos déchets ?





INDICATEURS DE LA VALORISATION

→ **TONNAGES 2021 VALORISÉS**
ISSUS DES COLLECTES EN PORTE À PORTE
ET EN APPORT VOLONTAIRE

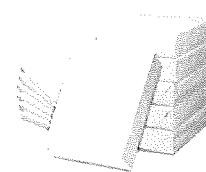
→ **EXEMPLES DE PRODUITS RECYCLÉS**

VERRE



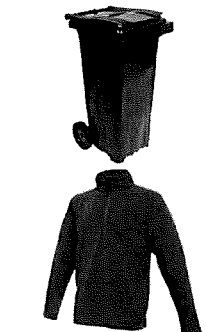
445 000
NOUVELLES BOUTEILLES
FABRIQUÉES

JOURNAUX, REVUES & MAGAZINES



531 tonnes
DE PAPIER RECYCLE
NEUF FABRIQUE

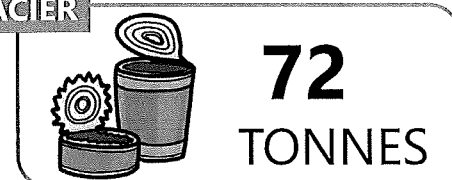
PLASTIQUES



3 240
BACS DE COLLECTE DE
120 LITRES FABRIQUÉS

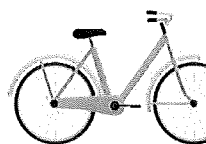
405 000
PULLS POLAIRES
FABRIQUÉS

ACIER



450 000
CASSEROLES
FABRIQUÉES

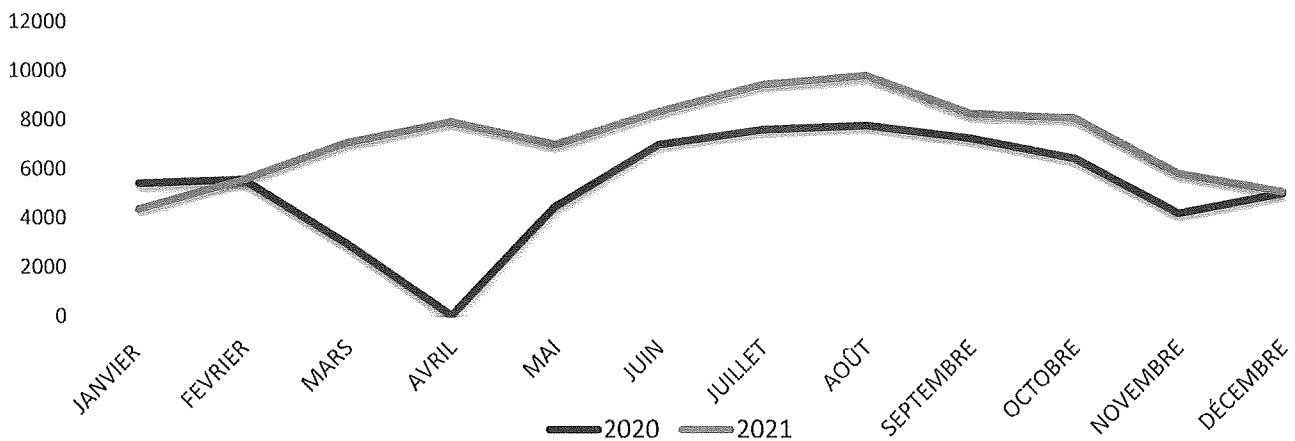
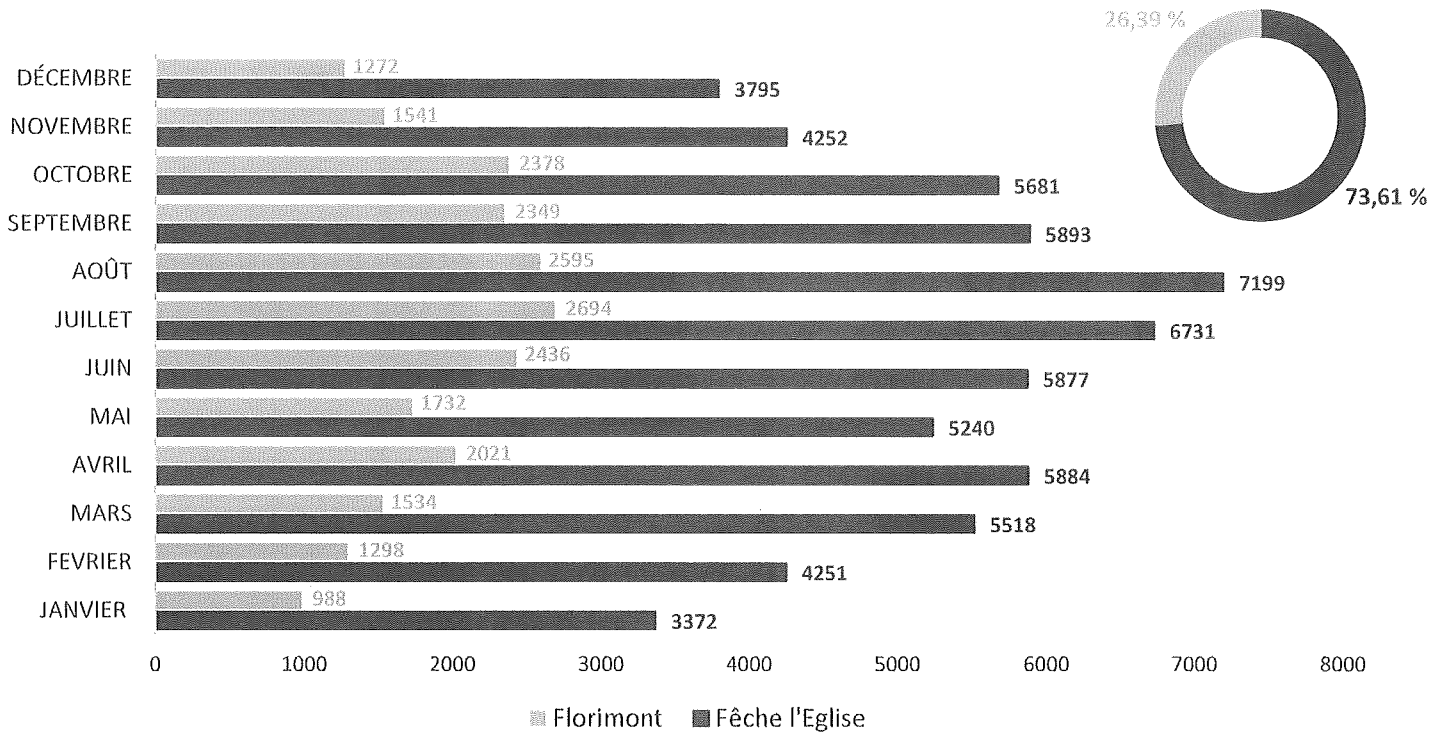
ALUMINIUM



11 272
CADRES DE VELOS
FABRIQUÉS



FREQUENTATION DES DECHETTERIES (NOMBRE DE PASSAGES)

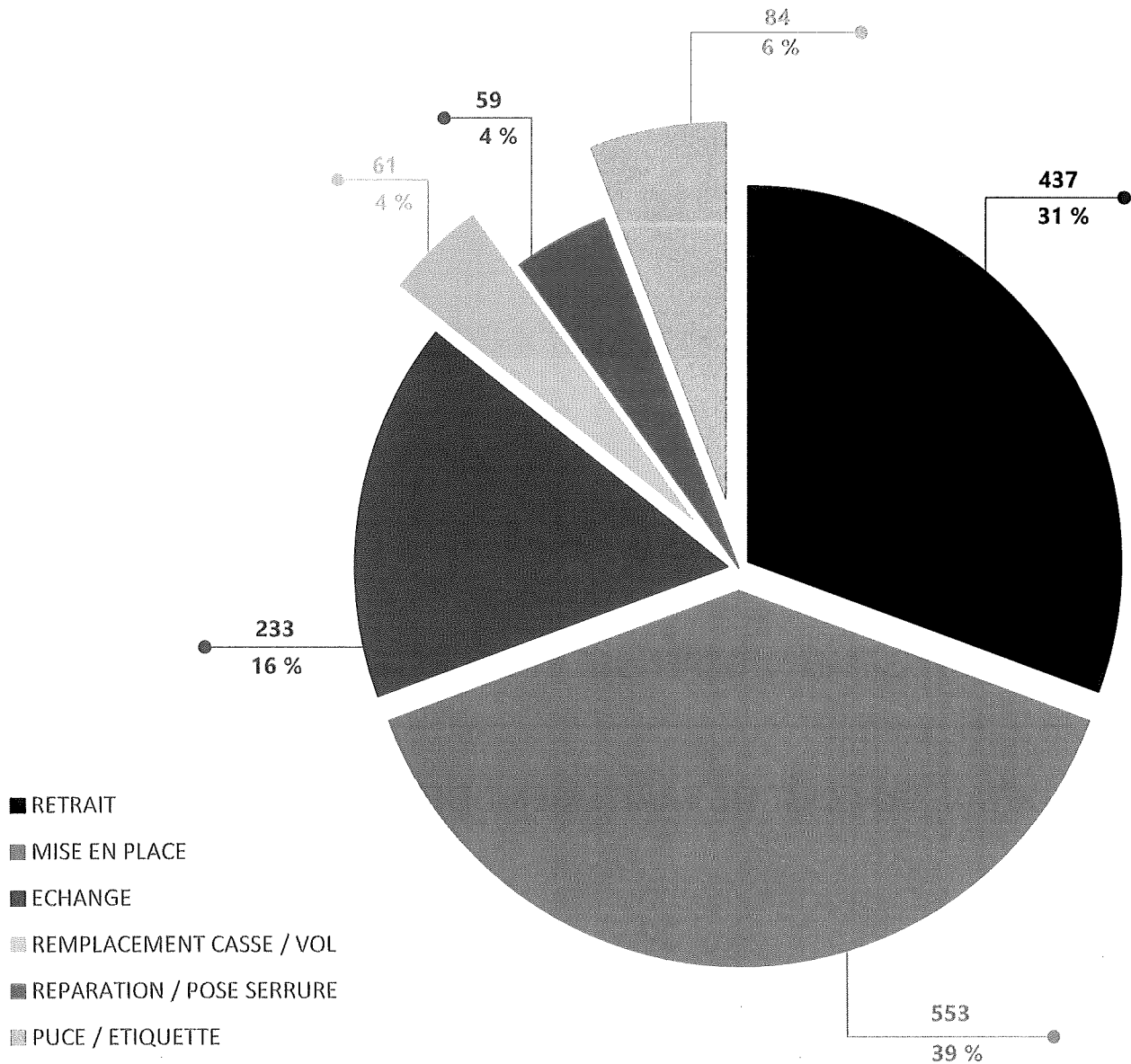


En 2021, **86 531 passages** ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une augmentation de fréquentation de 36 % par rapport à 2020. Par rapport à 2019, la fréquentation est en hausse de 15%, et concerne principalement le site de Florimont.

- 63 693 passages comptés à la déchetterie de Fêche l'Eglise.
- 22 838 passages chiffrés à la déchetterie de Florimont. La déchetterie de Florimont représente 26 % du nombre total de passages.

11 338 badges ont été distribués par nos services depuis la mise en place du contrôle d'accès, en juillet 2015. 8892 badges sont actifs. 393 nouveaux badges ont été distribués en 2021. Les autres badges ont été désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagés de la CCST, les badges sont cassés ou perdus, ...

C. LA LIVRAISON DES B



Le service ordures ménagères de la CCST assure en régie la gestion du parc de bacs.

En 2021, 1427 interventions ont été réalisées. On note une hausse de 23 % du nombre d'interventions par rapport à l'année 2020. Cette augmentation du nombre d'interventions est en partie due à l'épidémie de la COVID-19 de 2020.

La mise en place de bacs pour les nouveaux usagers représente 39 % des interventions, soit une hausse de 43 % par rapport à l'année 2020.

Le nombre de retrait a augmenté de 24 %, tandis que le nombre d'échanges est stable.

PARTIE 3 :

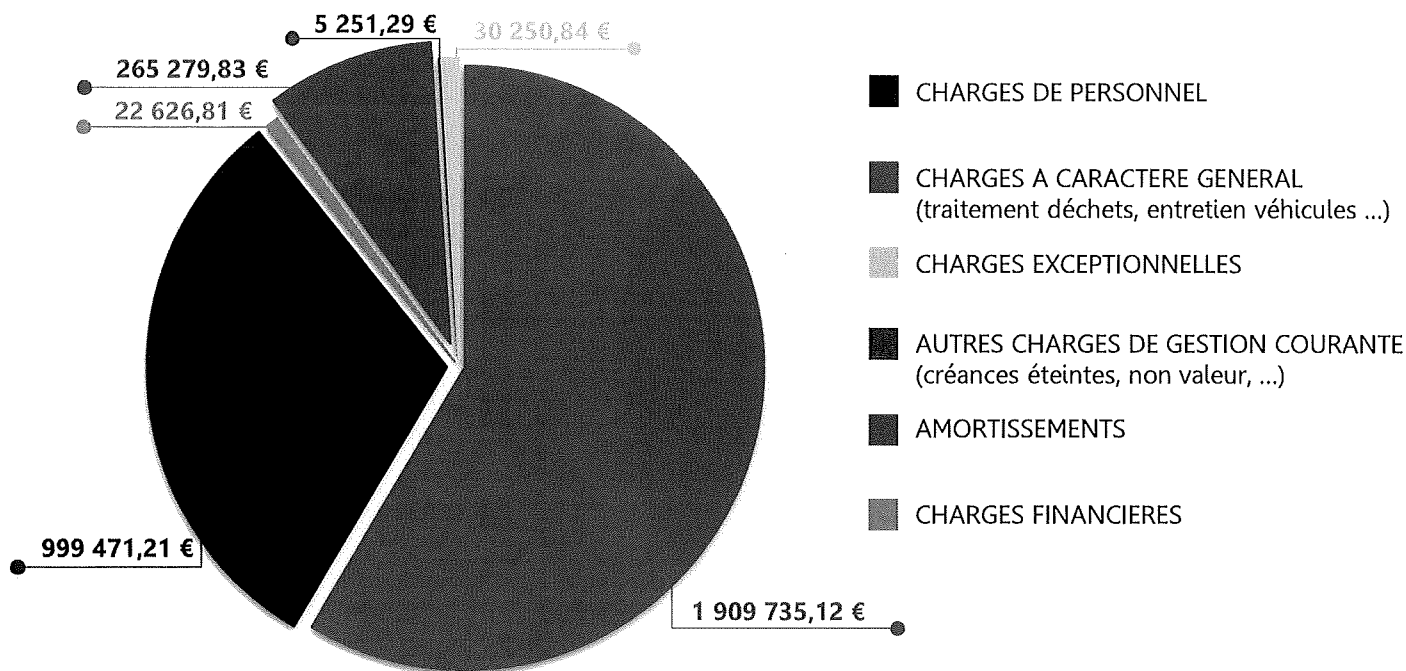
ASPECTS FINANCIERS

- A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES
- B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES
- C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

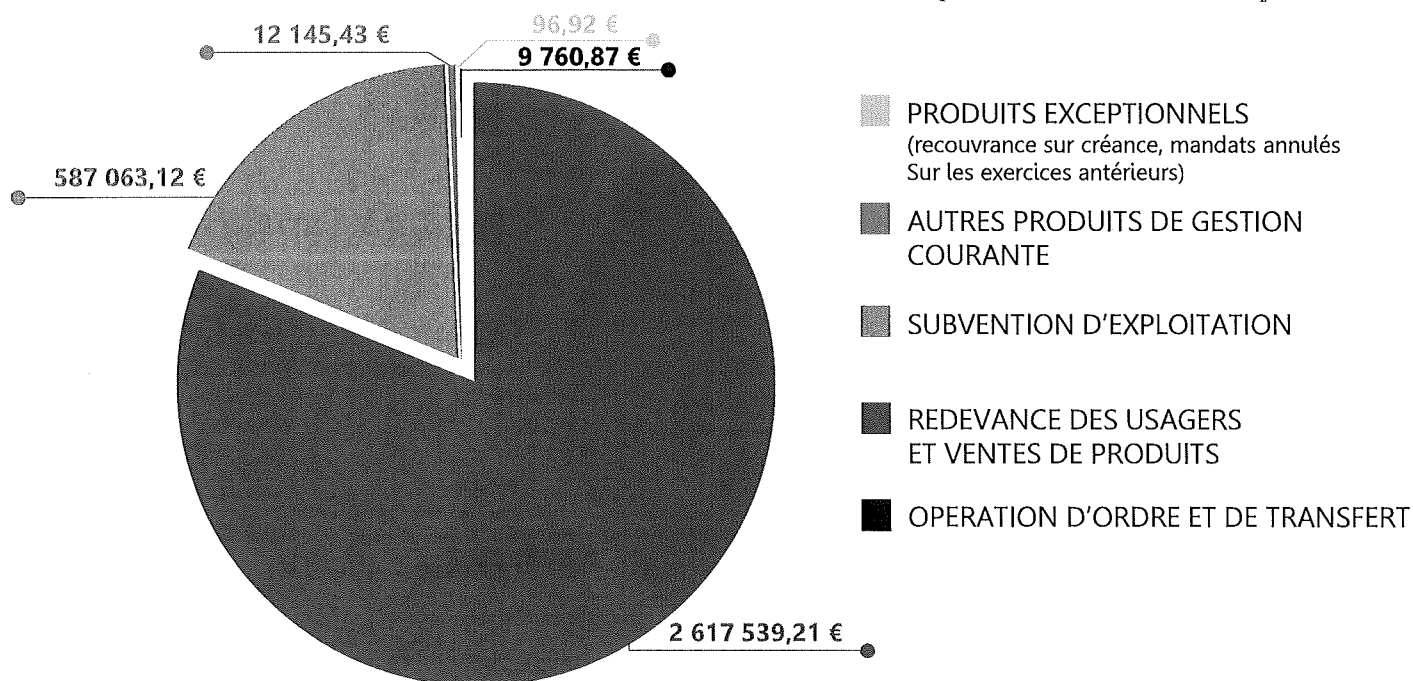
A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (3 232 615,10 €)



COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (3 226 605,55 €)



B. INVESTISSEMENT

DEPENSES ET RECETTES

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



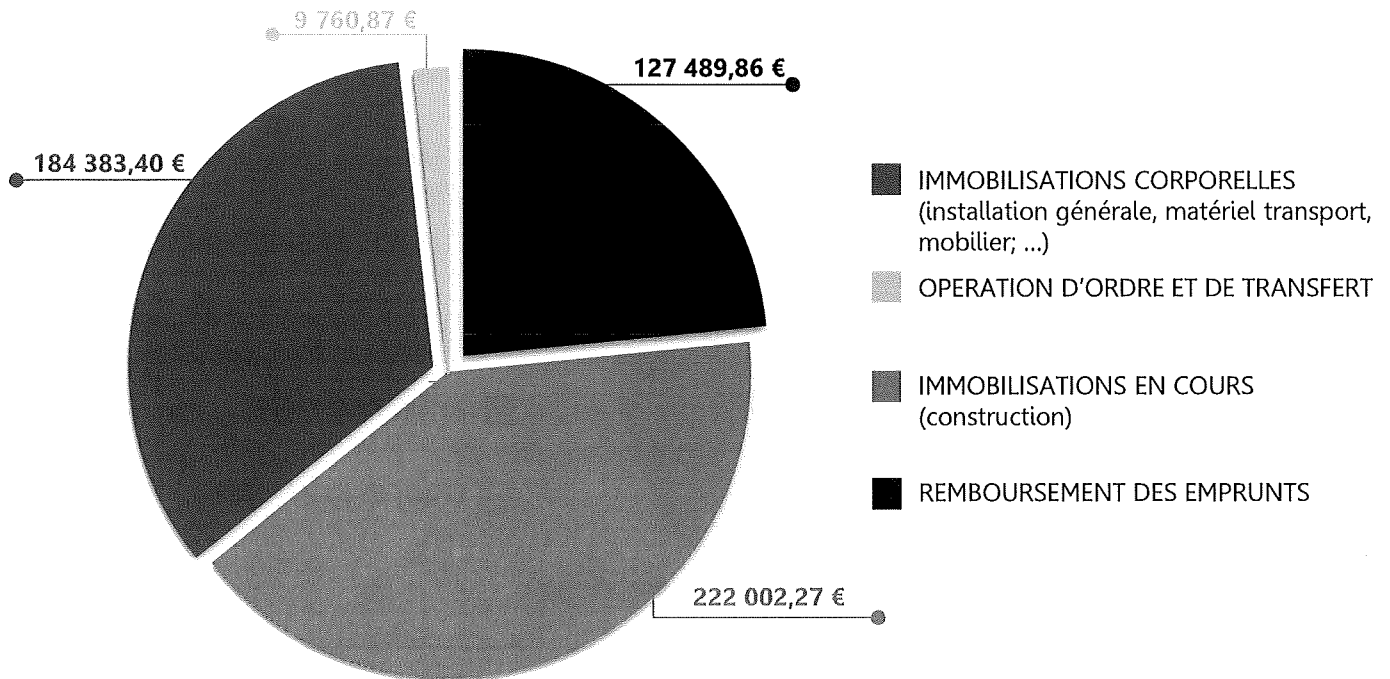
ID : 090-249000241-20220630-2022_05_14A-DE



V

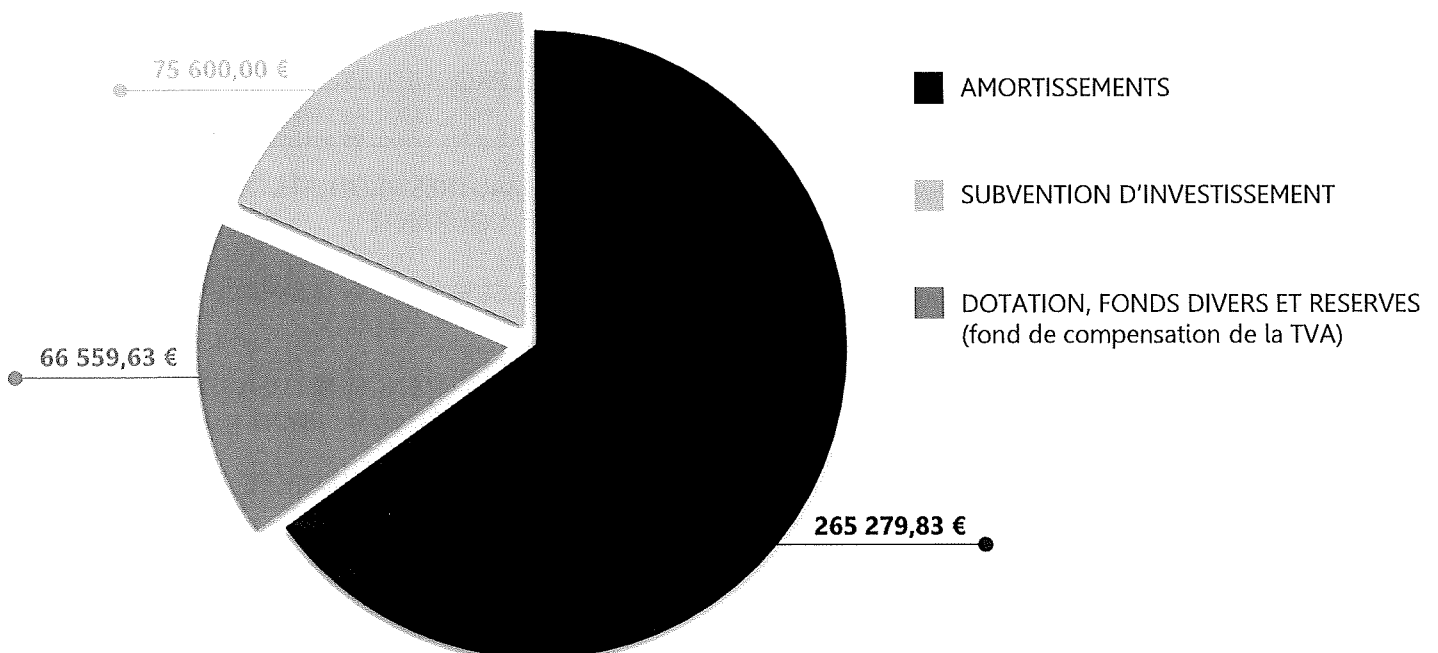
COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES (543 636,40€)



COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES (407 439,46 €)






RESULTAT

	RESULTATS 2021	RESULTATS REPORTES 2020	TOUS EXERCICES CONFONDUS
FONCTIONNEMENT	- 6 009,55 €	366 672,35 €	360 662,80 €
INVESTISSEMENT	-136 196,94 €	423 080,02 €	286 883,08 €
TOTAL	- 142 206,49 €	789 752,37 €	647 545,88 €

	RESTES A REALISER A INSCRIRE EN INVESTISSEMENT AU BUDGET 2022
RECETTES	0 €
DEPENSES	154 541,03 €

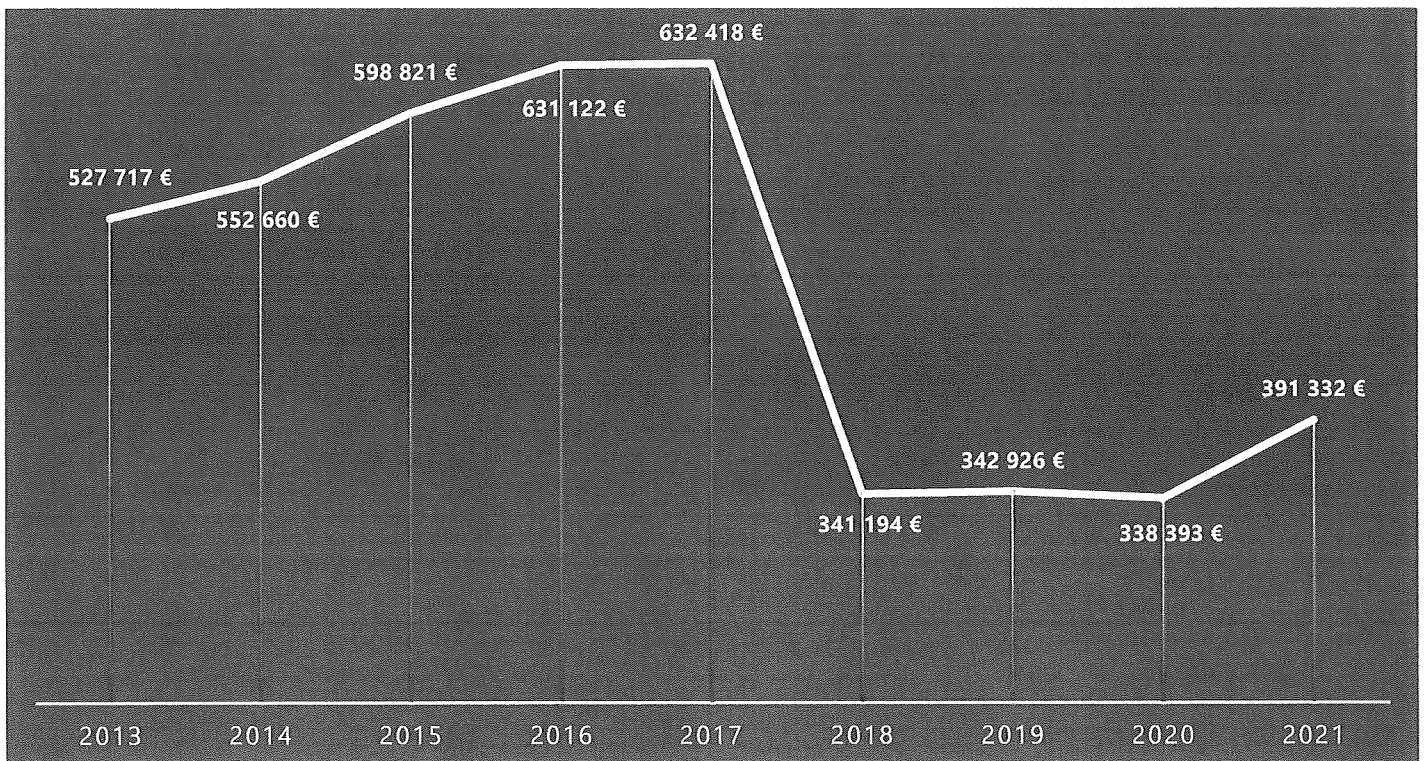
C. DETAIL DU COÛT TRAITEMENT DES DECHETS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
 Reçu en préfecture le 07/07/2022
 Affiché le 
 ID : 090-249000241-20220630-2022_05_14A-DE



V

DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS « LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES »



	Montant part fixe annuelle	Montant annuel du traitement des Ordures Ménagères	TOTAL
2018	366 711,00 €	341 193,53 €	707 904,53 €
2019	366 711,00 €	342 926,00 €	709 637,00 €
2020	366 711,00 €	338 393,02 €	704 932,33 €
2021	366 711,00 €	391 332,01 €	758 043,01 €

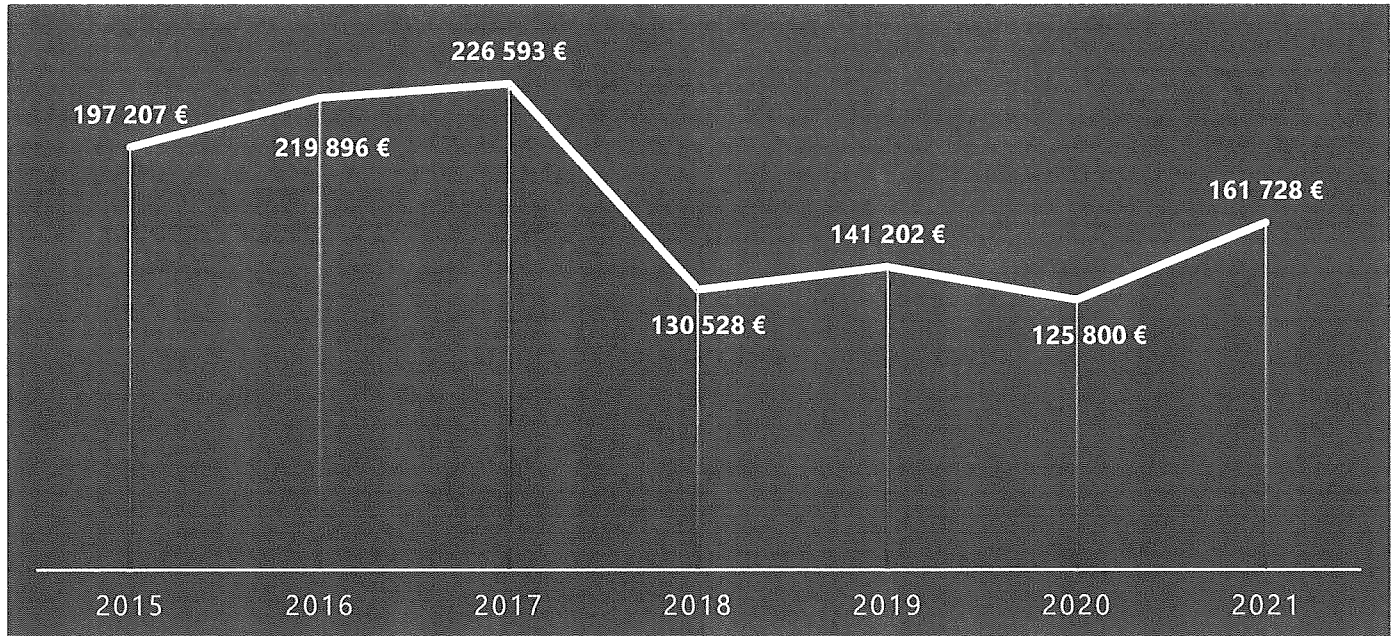
En 2018, le SERTRID a modifié sa tarification en deux parts : une part variable comprenant un prix à la tonne incinérée, une part fixe correspondant au remboursement d'emprunts pour les trois entités membres.

Pour la CCST, la part fixe s'élève à 366 711 € par an.

En 2021, le coût des ordures ménagères résiduelles par habitant est de 32 €.

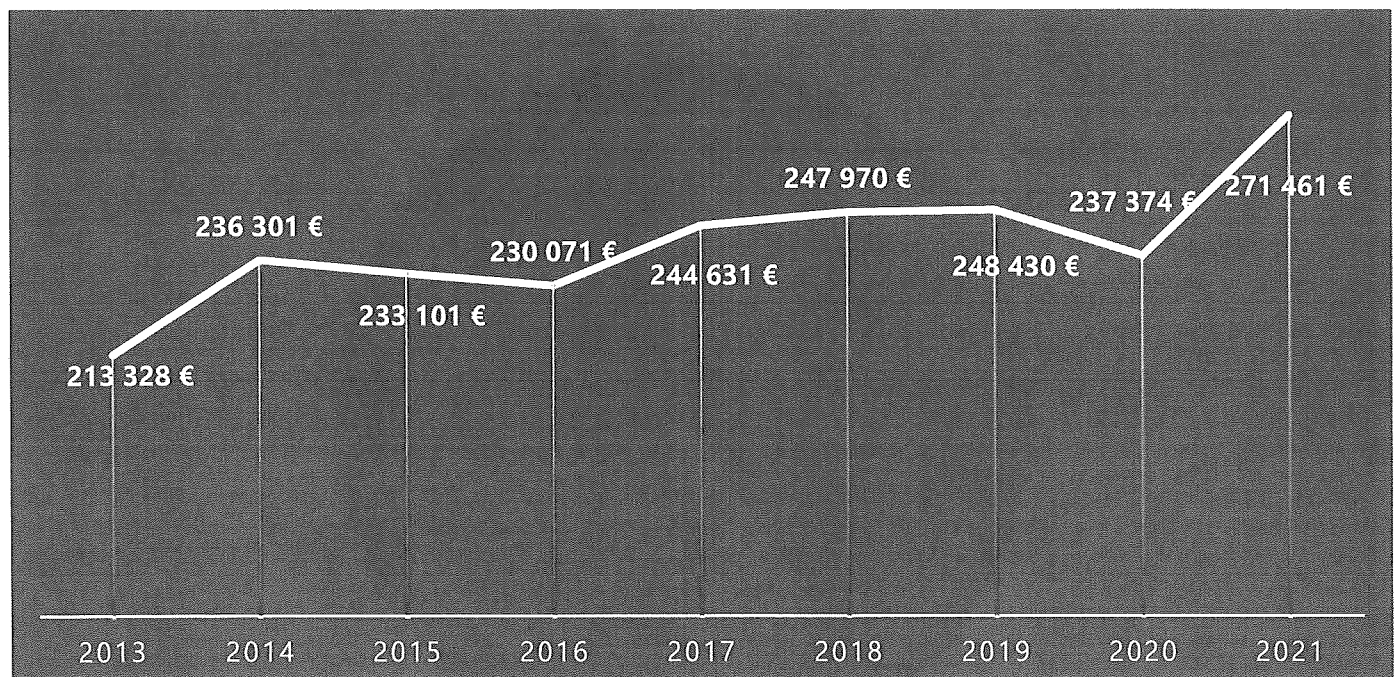


DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS « ENCOMBRANTS »



DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS « LA COLLECTE SELECTIVE »

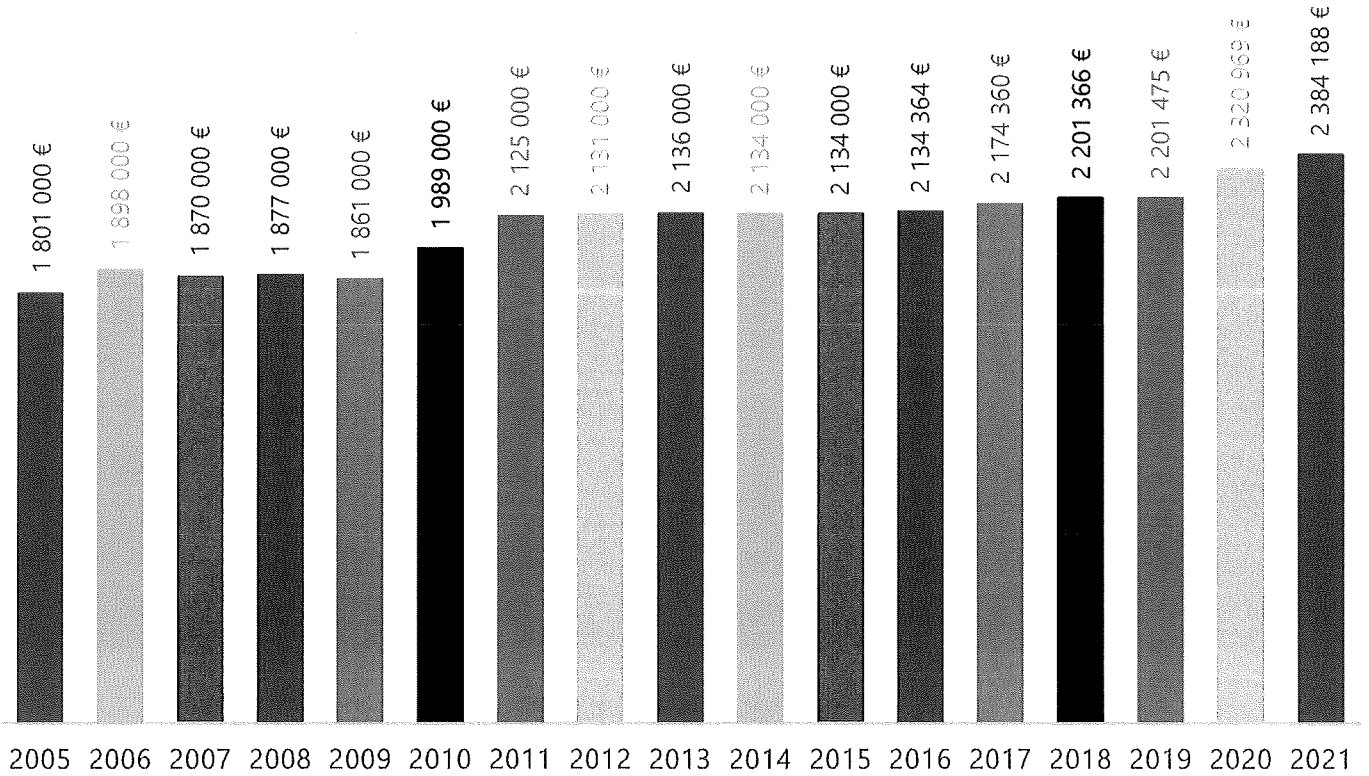
MULTIMATERIAUX (BAC JAUNE) + MONOMATERIAUX (CARTONS)



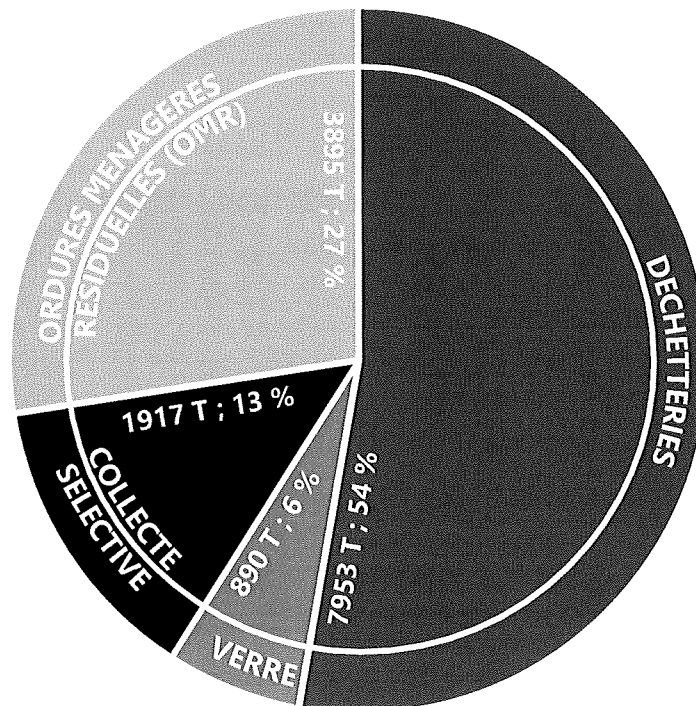
L'augmentation observée en 2021 correspond d'une part à l'augmentation des tonnages et à l'augmentation du tarif du prestataire.



EVOLUTION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES (REOM)

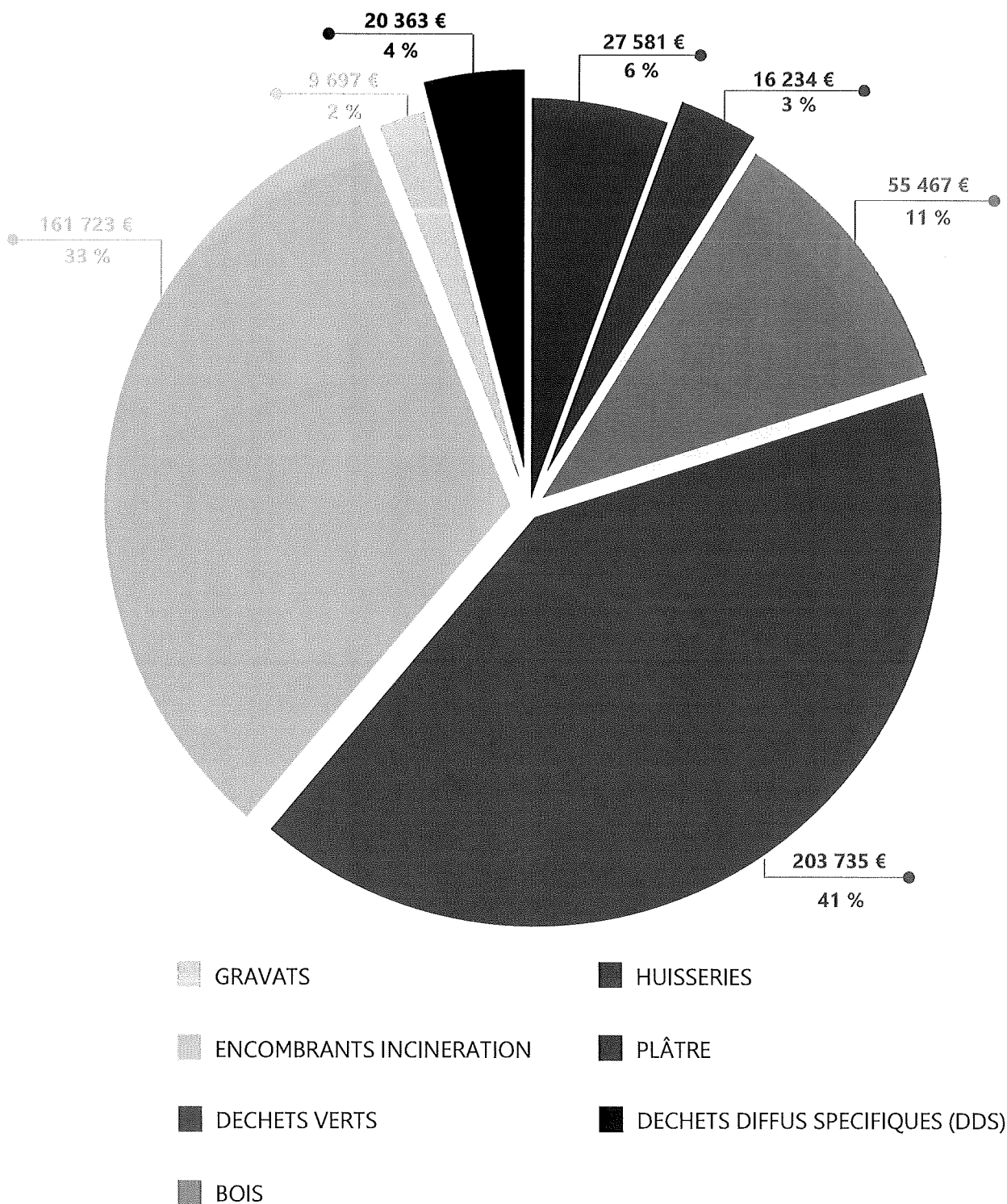


REPARTITION DES TONNAGES DU SERVICE OM





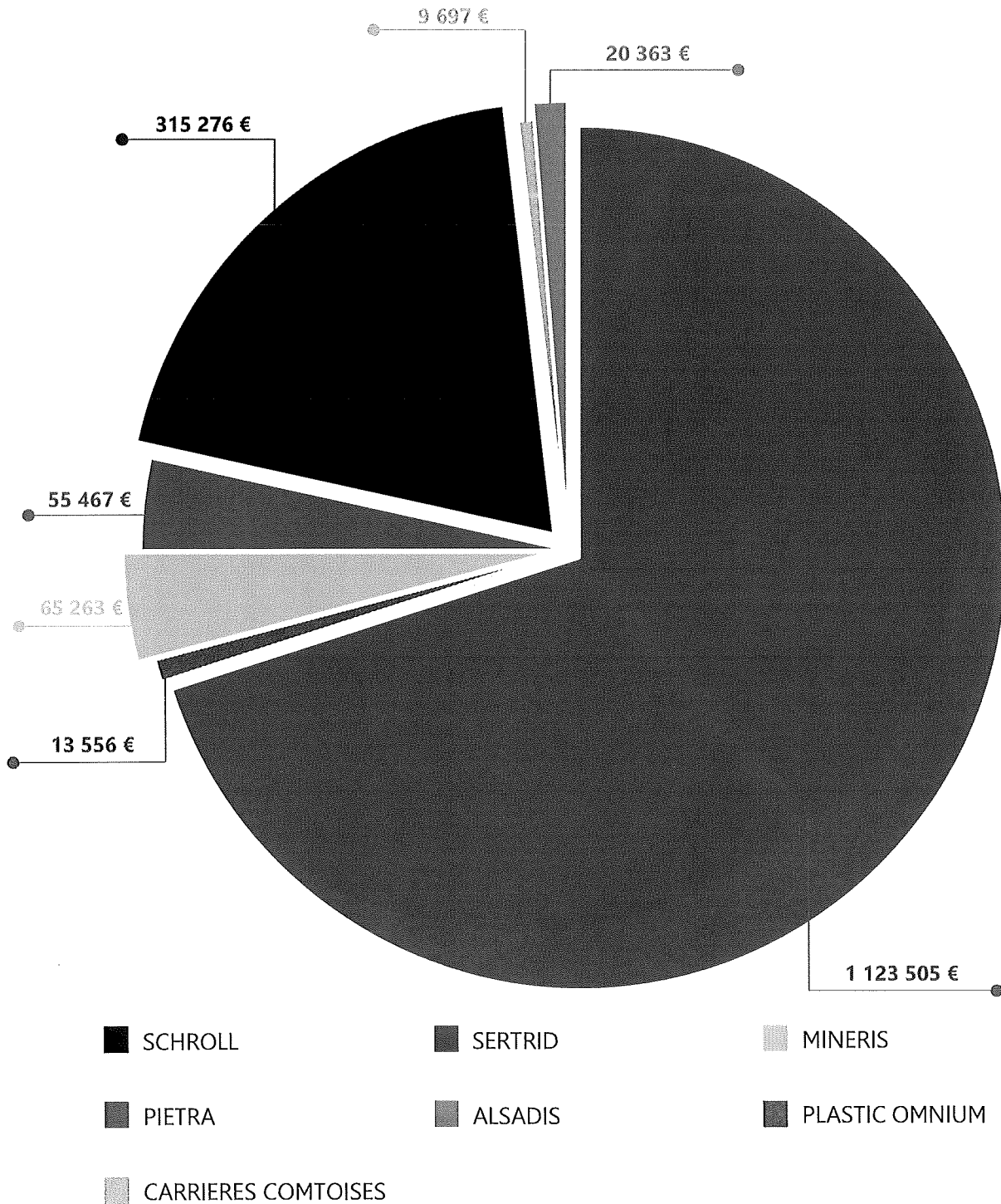
DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS « EN APPORT VOLONTAIRE - DECHETTERIES »



En 2021, le montant total du coût de traitement des déchets pour ce qui concerne l'apport volontaire en déchetterie et de 494 800 €. Soit une augmentation de 61 906 € par rapport à l'année 2020.



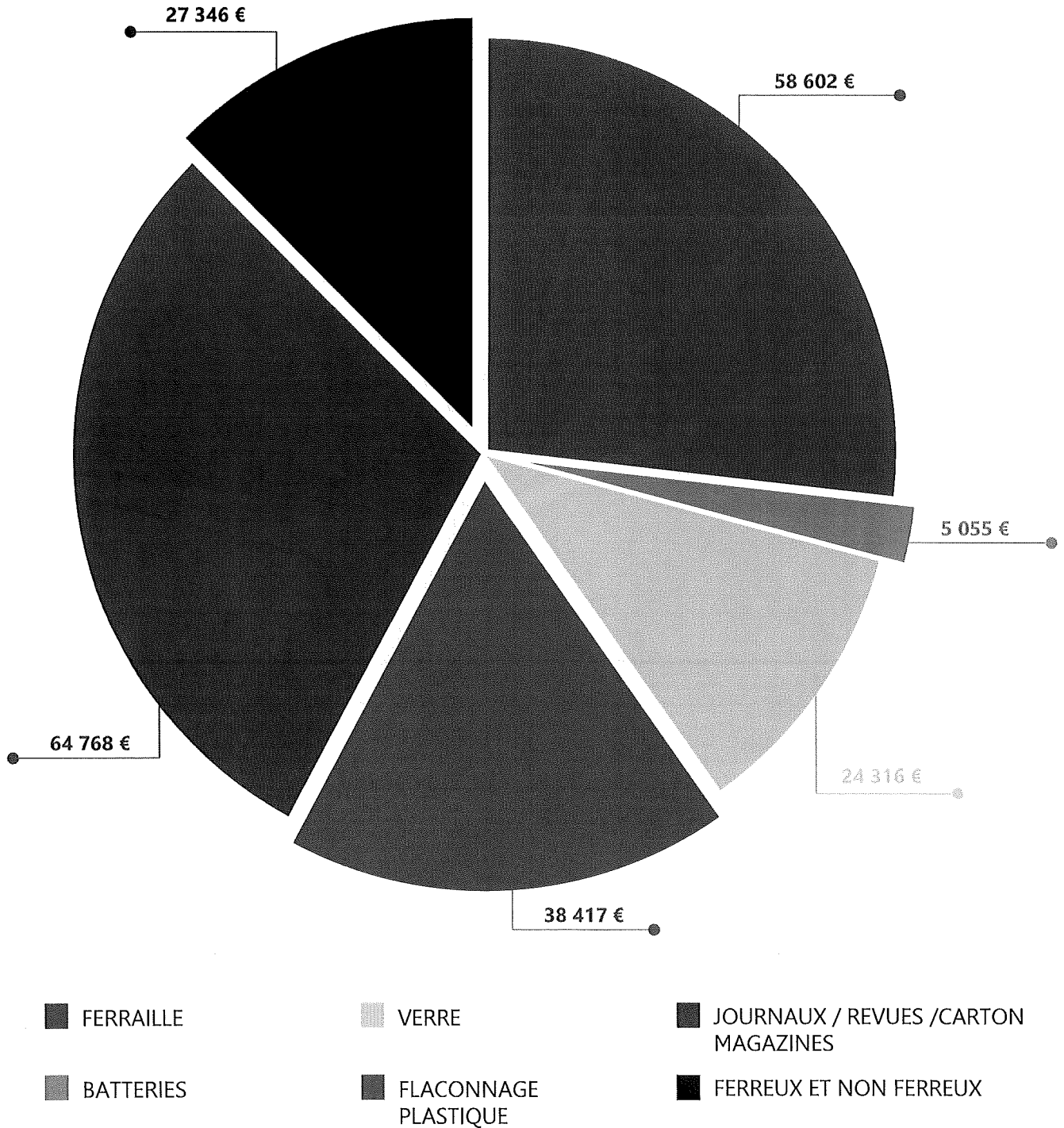
MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT



En 2021, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 603 127 €. Soit une augmentation de 148 144 € par rapport à l'année 2020.



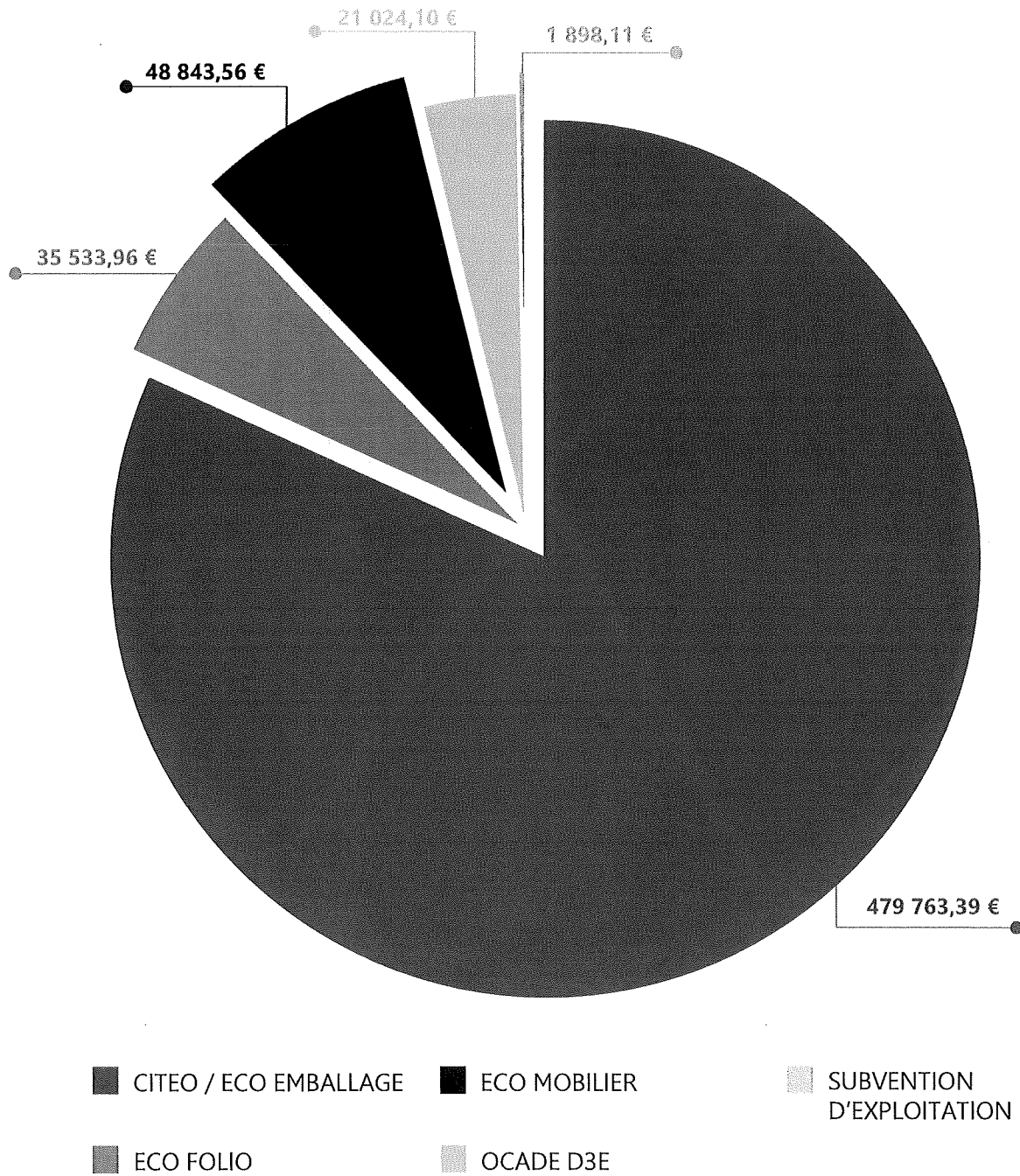
VENTE DES MATERIAUX



En 2021, le montant total des ventes de matériaux est de 218 504 €. Soit une augmentation de 127 322 € par rapport à l'année 2020 et 46 489 € par rapport à 2019.



SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES



En 2021, le montant total des soutiens des éco-organismes est de 587 063 €. Soit une augmentation de 142 130 € par rapport à l'année 2020.

PARTIE 4 :

LES ACTIONS

- NOS MISSIONS
- SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF
La sensibilisation au tri des déchets, interventions en milieu scolaire, semaine de réduction des déchets.
- VALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE
- CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX

A. NOS MISSIONS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

ID : 090-249000241-20220630-2022_05_14A-DE



COLLECTER ORGANISER, GERER

La Communauté de communes du Sud Territoire assure la collecte de tous les déchets produits par les 23 579 habitants de ses 27 communes.

La gestion des déchets ménagers représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants ainsi que pour la collectivité.

La CCST assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchetterie. La collectivité gère de nombreux marchés pour assurer la valorisation des déchets et poursuit le développement de nouvelles filières si nécessaire.



ANTICIPER DEVELOPPER

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

La CCST développe continuellement ses missions afin de valider les objectifs de réduction et de valorisation des déchets mis en place au niveau national.

TRAITER VALORISER

Les collectes traditionnelles d'ordures ménagères de la collectivité sont déposées à l'usine d'incinération de Bourgne.

Le traitement, par incinération, des ordures ménagères est assuré par le SERTRID sur le site de Bourgne.

La chaleur produite par la combustion des déchets permet la production de vapeur d'eau dans une chaudière. Cette vapeur d'eau est ensuite envoyée sur les étages d'une turbine à vapeur qui entraîne un alternateur. Celui-ci assure le fonctionnement en électricité de l'usine. Le reste de l'électricité produite est revendue à EDF.

SENSIBILISER, INFORMER PRESERVER

La communication par l'information et la sensibilisation des usagers est importante et déterminante pour la réussite et la compréhension des actions que la CCST réalise, également pour la validation des objectifs fixés.

Les usagers disposent d'outils et de supports afin de gérer au mieux la gestion quotidienne de leurs déchets.



B. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF



Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la Communauté de communes du Sud Territoire, sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de trier, existants sur notre territoire.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation. Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes variés, ancrés dans l'actualité : tri et recyclage des déchets, réemploi d'objets ou textiles.

L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'importance du tri sélectif, qu'ils puissent ainsi prendre conscience de l'importance de la préservation de nos ressources et de notre environnement. En maîtrisant les gestes de tri, les jeunes adoptent une attitude éco citoyenne et la relayent auprès de leurs parents.

L'ambassadrice du tri de la Communauté de communes effectue des animations en milieu scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle au collège. Les interventions s'inscrivent dans une démarche de partenariat et non de prestation, à l'aide de jeux pédagogiques ainsi que des supports d'informations adaptés. L'objectif est de faire découvrir aux élèves des notions sur plusieurs thématiques liées aux déchets et de s'engager dans une démarche écocitoyenne. L'école est le relais idéal pour que les enfants deviennent les acteurs et trieurs de demain !

Les animations ont lieu au sein de l'établissement scolaire, durant les heures de classe, généralement sur une demi-journée. La présence de l'enseignant est indispensable tout au long de l'intervention et il sera sollicité dans le cas d'une animation où les ateliers se font en groupes.

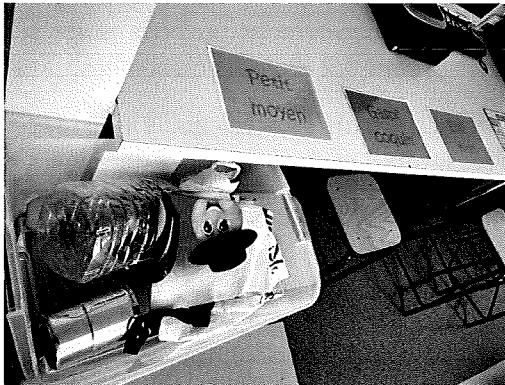
Une visite au centre de tri SCHROLL à Pfastatt était prévue cette année avec les élèves de l'école de Beaucourt, mais suite à des contaminations de COVID, la visite a été annulée.





4 & 5 février 2021 :

Animation autour du tri sélectif pour les classes de 6e au collège Saint Exupéry à Beaucourt avec l'intervention d'un agent de la Maison de la Nature du Sundgau.



03 mai 2021 :

Animation autour du tri sélectif pour l'école primaire des Marronniers à Delle, auprès des CP.

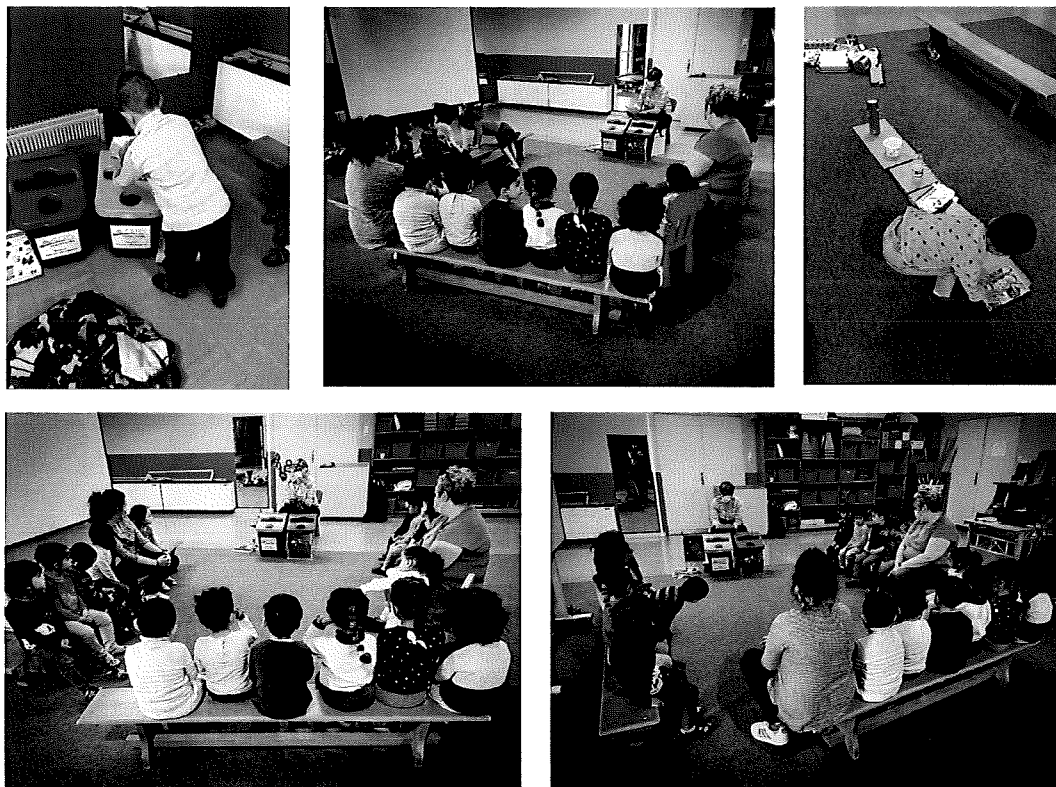
Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution. Cela ne doit pas être une option, mais un réflexe. Cette animation permet aux enfants de reconnaître les différentes poubelles et leur code couleur, de comprendre l'utilité du tri et d'intégrer les consignes de tri de notre territoire. Chaque animation est adaptée à l'âge de l'enfant.





25 & 28 mai 2021 :

Animations autour du tri sélectif pour l'école maternelle des Cannetons à Beaucourt.

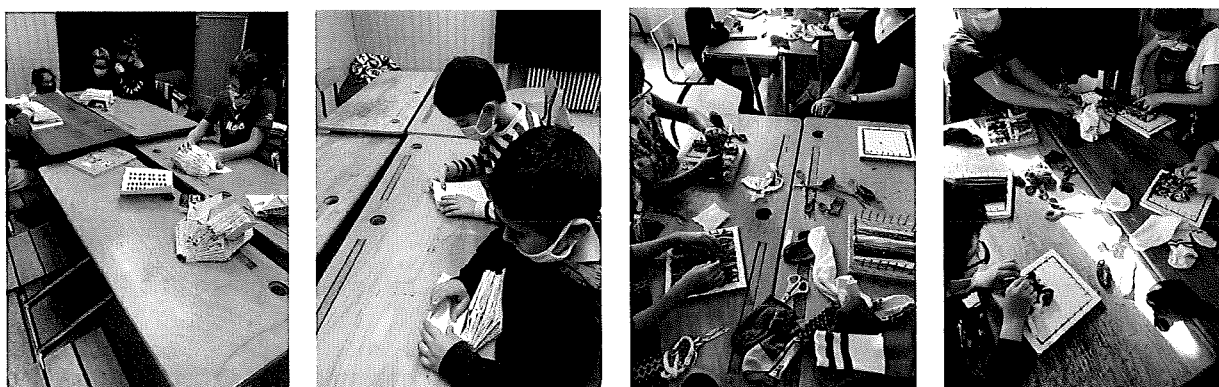


10 juin 2021 :

Animation autour du réemploi d'objet au périscolaire de Delle.

Pendant cet atelier, les enfants ont appris à transformer des livres en objets de décoration 100% récup, ces livres ont été remaniés en hérissons.

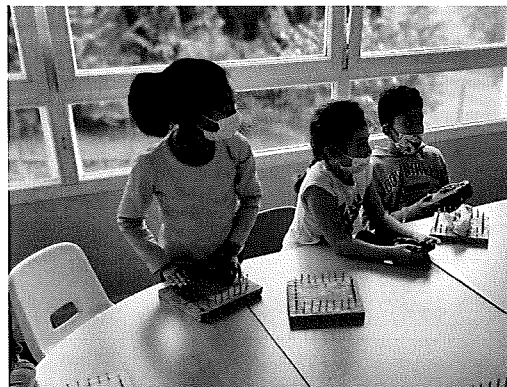
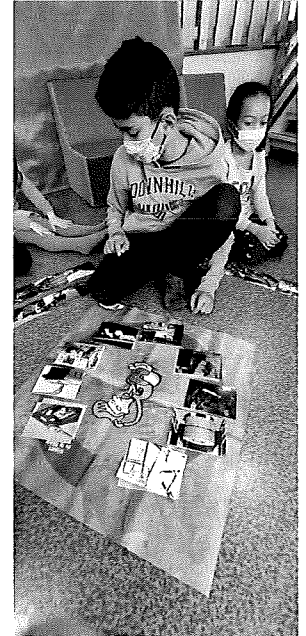
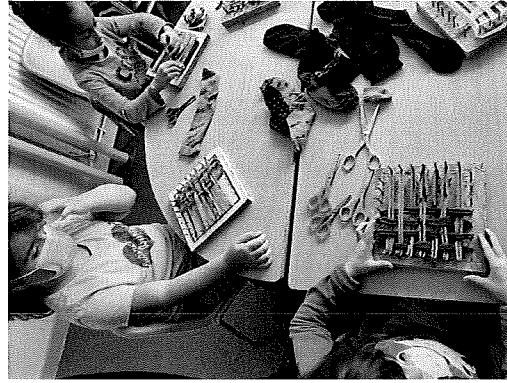
Lors d'un deuxième atelier, les enfants ont utilisé des chaussettes (usées, solitaires ou simplement données) pour fabriquer des éponges tressées 100% zéro déchet, appelées tawashi.





29 septembre 2021 :

Animation autour du tri sélectif et du réemploi d'objet au périscolaire de Beaucourt.



06 & 13 octobre 2021 :

Animation autour du tri sélectif et du réemploi d'objet à la Maison de loisirs de Beaucourt.

Différents ateliers ont été réalisés sur le thème du tri sélectif.

Pour les plus grands, le premier atelier consistait à trier les déchets selon leur matière et à les jeter dans la poubelle adéquate, suivant les consignes de tri de la collectivité.

Le deuxième atelier consistait à deviner quel est le devenir des déchets jetés dans le bac à couvercle jaune, ainsi que la quantité demandée pour fabriquer de nouveaux objets.

Un troisième atelier consacré au réemploi consistait à fabriquer des éponges tawashi avec des chaussettes.



Pour les plus petits, l'activité a commencé par une histoire incluant le tri des déchets. Ensuite, les enfants ont réalisé un jeu à l'aide de dominos sur le thème des différentes matières des déchets. L'atelier suivant consistait à trier les déchets selon leur matière et à les jeter dans la poubelle adéquate, suivant les consignes de tri de la collectivité. Et enfin, l'après midi s'est terminée avec un chamboule-tout qui récapitulait les différents ateliers réalisés.



SEMAINE DE REDUCTION DES DECHETS

24 novembre 2021 :

Exposition sur le thème du recyclage au Caveau des Remparts avec la présentation du service Ordures Ménagères, des actions et interventions réalisées auprès des usagers. Réalisation d'un atelier de réemploi de matières avec la création d'éponges tawashi. Exposition sur le recyclage avec la mise en place de vitrines et de jeux explicatifs.



25 novembre 2021 :

A l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, la CCST a organisé en partenariat avec Bricomarché et EcoDDS, un après midi de sensibilisation et de collecte des déchets dangereux auprès des habitants. Cette action était à destination des particuliers, les professionnels ne pouvaient pas emmener leurs produits.





VALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE

La Communauté de communes du Sud Territoire souhaite redynamiser le tri et le recyclage du verre sur son territoire. Au fil des années, le tonnage de verre collecté au sein de la CCST s'essouffle. En 2003, chaque habitant de la Communauté de communes a permis de recycler 41,84 kg d'emballages en verre (bouteilles, bocaux, ...) contre 36,30 kg en 2019 et 37,83 kg en 2021, le reste du verre finit en général à la poubelle, alors que celui-ci peut se recycler à l'infini. 122 conteneurs à verre sont répartis sur les 27 communes composant le territoire de la CCST.

Recycler le verre réduit d'abord les impacts environnementaux, mais permet aussi la sauvegarde des ressources fossiles et naturelles par l'amélioration et le renforcement du recyclage des déchets. Ces enjeux comptent parmi les préoccupations de la CCST. Chacun doit prendre conscience que derrière un geste simple de tri, il y a des conséquences directes mesurables pour notre territoire.

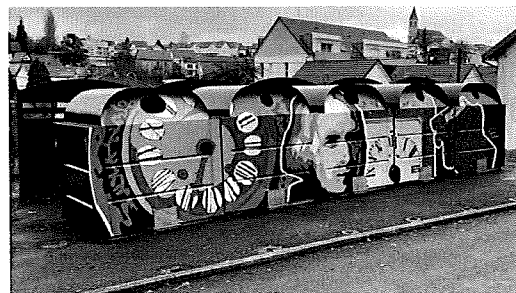
Afin de stimuler et relancer les performances du tri et de la collecte du verre, mais aussi revaloriser et améliorer l'intégration des conteneurs sur le territoire, la CCST a décidé de réaliser un appel à projet qui a pour objectif de retenir neuf projets artistiques pour embellir neuf points de collecte différents qui sont répartis sur les trois grandes communes du Sud Territoire : Beaucourt, Delle et Grandvillars. Cette opération consiste à customiser et décorer neuf conteneurs à verre pour véhiculer une nouvelle image du tri, motivante, attractive et plus jeune. La revalorisation des conteneurs de Delle sera réalisée en 2022 avec des conteneurs d'autres communes.

Ce projet est réalisé en partenariat avec l'organisme CITEO.

En débanalisant le conteneur et en rajeunissant son image, il devient ludique et visible. Cette action invite les citoyens à regarder autrement les points d'apport volontaire : un élément de mobilier urbain attractif et utile à tous. Le but est d'attirer l'attention des usagers, qui passent tous les jours devant les conteneurs sans plus les remarquer.

BEAUCOURT (Décembre 2021) :

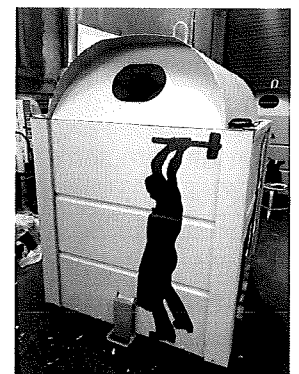
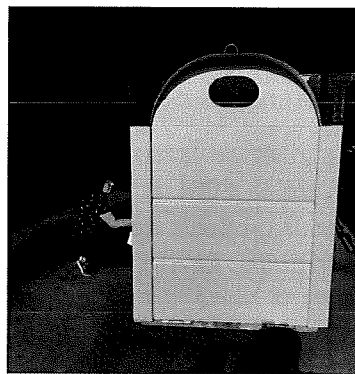
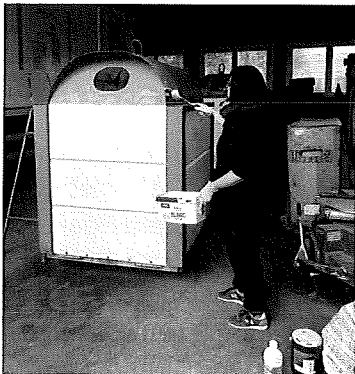
Les 5 conteneurs sont situés sur le parking (rue de Dampierre).





GRANDVILLARS (Novembre 2021) :

Les deux conteneurs sont situés sur la place à côté de la caserne de pompiers (rue de l'Arc).



CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX

De nouveaux locaux ont été construits en 2021 sur le site de la déchetterie de Fêche l'Eglise, afin de remplacer les anciens préfabriqués mis en place en 2007.

Ces nouveaux locaux comprennent deux bureaux, un réfectoire, un vestiaire hommes et un deuxième vestiaire femmes, équipés de douches, ainsi qu'une buanderie.

